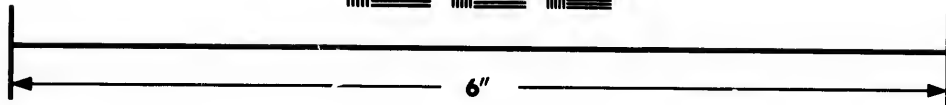
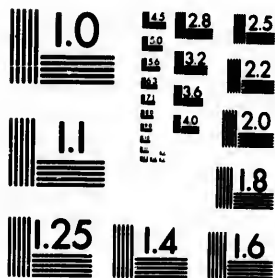


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire

Only edition available/
Seule édition disponible

Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Pagination comme suit: [1] - 24, 17* - 24*, 25 - 109 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

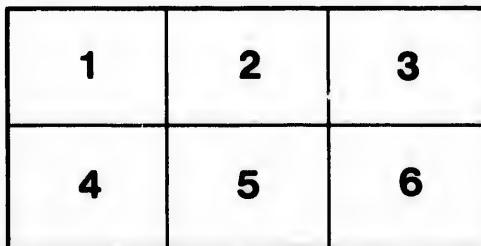
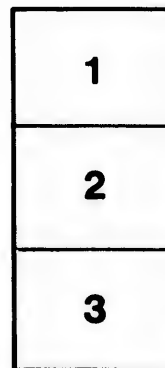
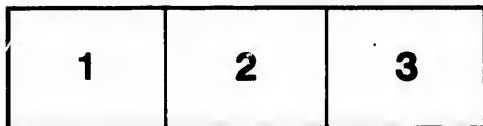
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

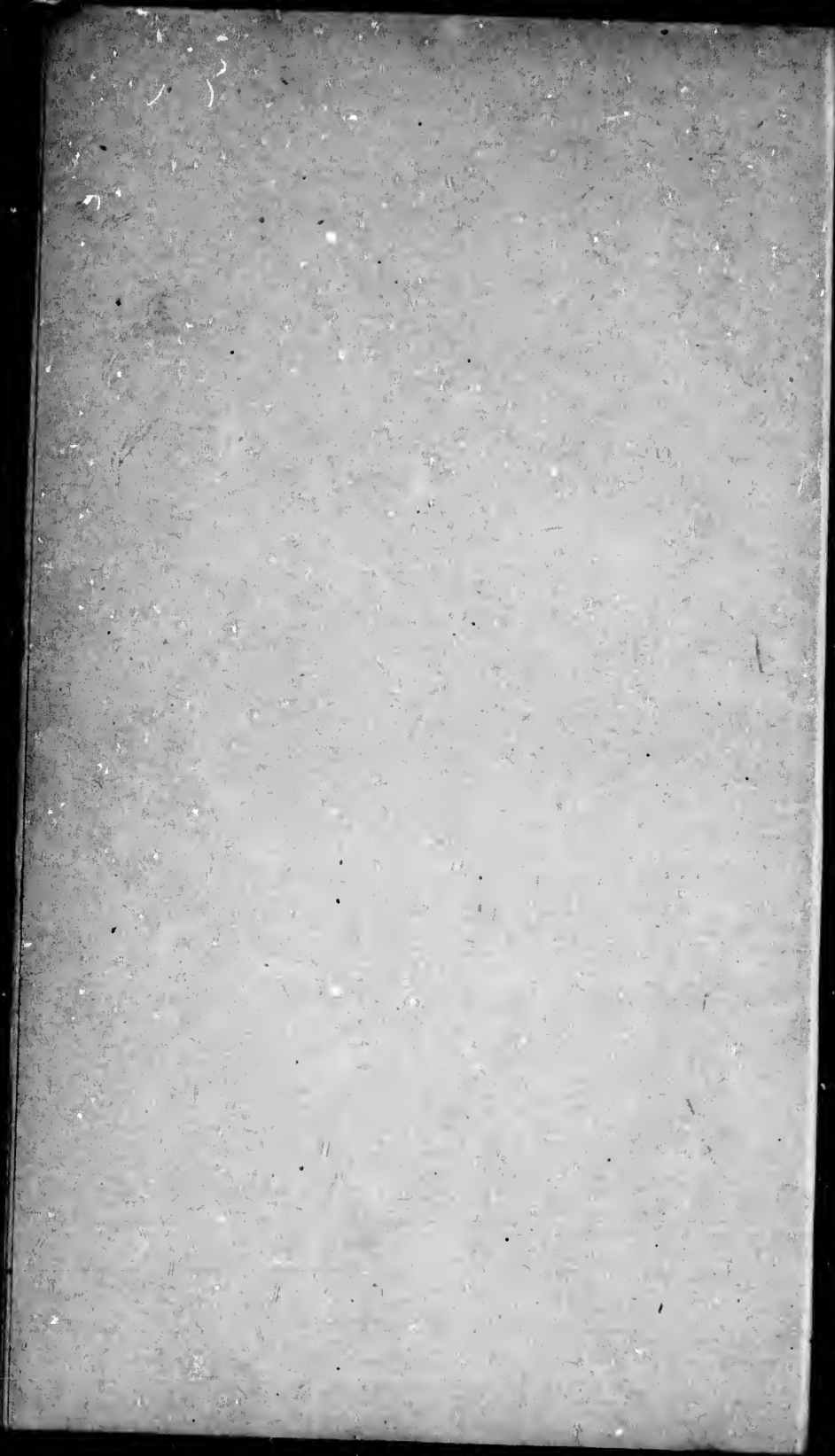
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



A D R E S S E

À
TOUTES LES PUISSANCES

DE
L'EUROPE,

SUR L'ÉTAT PRÉSENT ET FUTUR
DE LA NOBLESSE,

ET
DU CLERGÉ FRANÇOIS.

PARTICULIÈREMENT

AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE,

Sur les Moyens d'assurer à ces deux Corps, l'Existence
la plus convenable aux Circonstances,

MOTIVANT UN

PLAN D'ÉTABLISSEMENTS

DANS LE

CANADA,

Les plus avantageux possibles, soit au Gouvernement, soit au
Commerce Britannique, soit aux Loyalistes.

PAR CHARLES GRANT, VTE DE VAUX.

À LONDRES.

Et se vend chez MM. ELSLEY, Strand; DE BOFFE,
Garrard-Street; DEBRET, Piccadilly; & LOROMAN,
Paternoster-Row.

1794.

On souscrit, à Une Guinée par An, pour les Ouvrages de
Vicomte DE VAUX, en 4 Volumes in-8°, chez M. ELSLEY,
Libraire, Strand, où l'on trouvera le Premier Volume, & le
Prospectus relatif à cette Soucription.

SUR LA NOBLESSE,
RELATIVEMENT AUX GOUVERNEMENS;
ET
SUR LES GOUVERNEMENS,
RELATIVEMENT À LA NOBLESSE.

D I A L O G U E

*Adressé à toutes les Puissances, & à la
Noblesse Française.*

1°. Sur la NOBLESSE, relativement aux
GOUVERNEMENS.

C...G... **P**oint de Noblesse, point de Monarque, dit le célèbre Montesquieu.—Il s'ensuit aussi que—Point de Monarque, point de Noblesse.—On doit y ajouter :—Sans Monarque, ni Noblesse, point de loix fixes, point de bon ordre, point d'*union*, d'ensemble, ni d'accord ; point de bonheur, enfin point de propriété assurée, point d'honneur, &c.

Leveller. La Noblesse est un mot.—

C... G... Oui, l'honneur est un mot ; les vertus sociales sont aussi des mots ; mais ces mots expriment

B

des choses morales, inséparables entre elles, comme elles le sont du bien général.

Leveller. Il est certainement beaucoup de gens d'honneur qui ne sont pas Nobles ; &...

C... G... Assurément ; mais on ne les appelleroit pas aujourd'hui des *Gens d'honneur*, s'il n'avoit jamais existé de Noblesse. La Noblesse a fondé l'honneur, comme la terre a produit les arbres.

Ce sont deux genres de la même espèce, sans l'un desquels l'autre ne se reproduit plus. (*)

L'honneur caractérise les inégalités morales.

L'égalité n'admet point de vertu ; car la vertu est une supériorité.

Leveller. Mais la supériorité n'est pas toujours dans les mains de la vertu.—

C... G... Cela est vrai ; mais c'est de la réunion de ces deux avantages que doivent résulter tous ceux de la société ; il faut donc s'attacher uniquement à ce que l'un ne puisse exister sans l'autre.

J'en conclus, & je vais vous démontrer, que la Noblesse ne doit pas plus être détruite que les Monarchies ; qu'elles doivent se soutenir l'un l'autre ; qu'il n'est pas plus permis aux Peuples de détruire leurs Monarques, qu'aux enfans de tuer leur père.

(*) Voyez la suite de mes Recherches, sur l'origine de la Noblesse.

Que si la Noblesse se doit aux Monarques & aux Peuples, les Monarques se doivent à la Noblesse & aux Peuples, comme les Peuples se doivent aux Monarques & à la Noblesse.

Quand l'une des trois parties dégénère, ou est souffrante, les deux autres doivent se réunir pour la rétablir, ou la maintenir.

2°. Sur les GOUVERNEMENS, relativement à la NOBLESSE.

Ce principe n'existe pas seulement entre ces trois parties d'un royaume, mais il est indispensable de l'observer réciproquement entre toutes les Puissances.

Si la conduite des Jacobins François (en détruisant leur Roi, leur Noblesse, toute religion, toute morale, toute propriété, &c.) est la honte de l'humanité, & en exécration à tous les honnêtes gens, la guerre que toutes les Puissances sont obligées de leur faire, doit avoir des motifs & des plans totalement opposés aux leurs, c'est-à-dire de rétablir & maintenir tout ce qu'ils ont voulu détruire, à quelques modifications près, afin que justice soit faite pour le pauvre, comme pour le riche : mais ces modifications ne doivent s'étendre que sur les détails, & non sur le fond.

Le fond consiste,

1°. A reconnoître un Dieu & les moralités Chrétiennes :—la modification est la liberté des

cultes, lorsqu'ils ne s'écartent pas du principe généralement reçu :

2°, Un Roi, chef suprême de tous les cultes, comme pour l'exécution de toutes les loix civiles, &c. avec tout pouvoir pour le bien & le bon ordre.

3°, Une Noblesse, pour aider à l'exécution de la loi dans tous les genres, & pour servir de défenseurs, comme de soutien au Gouvernement & au Peuple.

4°, Une Administration sage, par le moyen de laquelle tous les sujets, depuis le Roi jusqu'au manoeuvre, puissent jouir en paix de tous les bienfaits de la nature, & des avantages du Gouvernement, sous la protection de la loi.

Voilà ce que les Jacobins ont détruit : voilà ce que les Puissances de l'Europe, la masse de tous les honnêtes gens, doivent chercher à rétablir.

Ce seroit se donner un rapport avec nos ennemis, que d'avoir d'autres vues :—ce seroit donc une injustice, un mal réel, si l'on oublioit, ou anéantissoit un de ces quatre points fondamentaux dans le plan de cette guerre.

Cependant la situation précaire & incertaine à laquelle se trouve réduite la Noblesse Française, semble prouver que l'on ne met point assez en considération, dans cette guerre, son état présent & futur : cette insouciance pourroit devenir aussi fâcheuse pour les Gouvernemens, qu'elle est malheureuse pour la Noblesse. Tous les membres de ce Corps sont totalement abandonnés à eux-mêmes ; & l'on peut dire, aux erreurs auxquelles les livrent leurs espérances naturelles, comme aux infortunes

ncipe

ultes,
viles,
ordre.
de la
seurs,
euple.
ren de
qu'au
bien-
verne-

oila ce
ous les

enemis,
une in-
ntitsoit
le plan

taine à
nçoise,
en con-
sent &
r aussi
st mal-
ores de
nêmes;
livrent
ortunes

L'ANÉE DE LA MORT DE M. DE LA ROCHE-SAYON	L'ANÉE DE LA MORT DE M. DE LA ROCHE-SAYON
1600	1600
1601	1601
1602	1602
1603	1603
1604	1604
1605	1605
1606	1606
1607	1607
1608	1608
1609	1609
1610	1610
1611	1611
1612	1612
1613	1613
1614	1614
1615	1615
1616	1616
1617	1617
1618	1618
1619	1619
1620	1620
1621	1621
1622	1622
1623	1623
1624	1624
1625	1625
1626	1626
1627	1627
1628	1628
1629	1629
1630	1630
1631	1631
1632	1632
1633	1633
1634	1634
1635	1635
1636	1636
1637	1637
1638	1638
1639	1639
1640	1640
1641	1641
1642	1642
1643	1643
1644	1644
1645	1645
1646	1646
1647	1647
1648	1648
1649	1649
1650	1650
1651	1651
1652	1652
1653	1653
1654	1654
1655	1655
1656	1656
1657	1657
1658	1658
1659	1659
1660	1660
1661	1661
1662	1662
1663	1663
1664	1664
1665	1665
1666	1666
1667	1667
1668	1668
1669	1669
1670	1670
1671	1671
1672	1672
1673	1673
1674	1674
1675	1675
1676	1676
1677	1677
1678	1678
1679	1679
1680	1680
1681	1681
1682	1682
1683	1683
1684	1684
1685	1685
1686	1686
1687	1687
1688	1688
1689	1689
1690	1690
1691	1691
1692	1692
1693	1693
1694	1694
1695	1695
1696	1696
1697	1697
1698	1698
1699	1699
1700	1700

TABLEAU comparatif, calculé pour 100 liv. de Capital, bien s'intéresser aux Etablissements qu'il propose dans le bout de trente ans, non-seulement de la rentrée totale & de l'intérêt de l'intérêt, à raison de cinq pour cent ; les

Epoques de Paiement, relatives à ce Plan.	Total du Capital, avec ses accroissemens & décroissemens.
17 ^{er} Avril 1795, il sera dû au Prêteur,	105 liv. . . . sur quoi il lui sera payé
1796	110.25
1797	115.7625
1798	121.550625
1799	127.62815625
1800	134.0095640625
1801	140.710042265625
1802	145.695544378906
1803	152.930321597951
1804	157.426837677849
1805	161.098179561741
1806	163.903088539828
1807	165.798242966820
1808	166.738155115161
1809	166.675062870919
1810	165.558816014405
1811	163.336756815188
1812	159.953594653948
1813	155.351174388746
1814	149.468838108183
1815	142.242280013592
1816	133.604394014272
1817	123.484613714985
1818	111.808844400735
1819	98.499286620772
1820	83.474250951810
1821	66.647663499401
1822	47.930046674371
1823	27.226549008089
1824	4.437876458494

Montant de tous les Paiemens &

• La somme exacte due alors est 4 liv. 4378764584943061776

iv. de Cap... le Vicomte DE VAUX présente aux Personnes qui voudront
 opose dans... d'après lequel les Souscripteurs verroient qu'ils sont assurés,
 rentrée tota... ds qu'ils aurent avancés, mais même du paiement de l'intérêt,
 ar *ans*; les... leurs recevant, pendant lesdites trente années, 28 $\frac{1}{2}$ pour 100.

Capital, déduction faite des Paiemens ci-contre,	Paiemens faits aux scripteurs, à déduire,
---	--

il lui sera pay	liv. il lui restera donc de	105 liv.
.	.	110.25.
.	.	115.7625.
.	.	121.557625.
.	.	127.62815625.
.	.	134.0095640625.
1	.	139.710042265625.
2	.	144.69554437890625.
3	.	149.930321597951.
4	.	153.426837677849.
5	.	156.098179561741.
6	.	157.903088539828.
7	.	158.798242966820.
8	.	158.738155115161.
9	.	157.675062870919.
10	.	155.558816014465.
11	.	152.336756815188.
12	.	147.953594653948.
13	.	142.351274388746.
14	.	135.468838108183.
15	.	127.242280013598.
16	.	117.604394014272.
17	.	106.484613714985.
18	.	93.808844400735.
19	.	79.499286620772.
20	.	63.474250951810.
21	.	45.647663499401.
22	.	25.930046674371.
23	.	4.226549008089.
24	.	0. Le capital, intérêt, intérêt d'intérêt, seront payés.

ous les Paiem... & le tout pour 100 liv.
 7645849430... 617769940108574925695554931640625, qui égale à-peu-près 4 liv. $\frac{2}{3}$.

le Vicomte DE VAUX parvenu aux Possessions duquel
de l'apanage de la Couronne de France par son mariage
de son mariage avec elle, mais même du mariage de l'apanage
de son mariage, par lequel les biens de son mariage ont été

de l'apanage de la Couronne de France par son mariage
de son mariage, par lequel les biens de son mariage ont été

Table with multiple columns and rows of text, likely a list or inventory. The text is faint and difficult to read, but appears to be organized in a structured format.

de l'apanage de la Couronne de France par son mariage
de son mariage, par lequel les biens de son mariage ont été

pe
ré
te
fo

gé

auxquelles leur situation les expose. Dispersés, sans organisation, sans chefs, en général, lorsqu'ils sont séparés de nos Princes, tout est humiliant ou cruel pour eux dans les tournures de cette guerre. Un grand nombre se sont fait massacrer, ou sont morts de fatigues sous différentes bannières, *sans être assurés de l'objet direct de leurs travaux guerriers, & sans autres ressources que l'espérance!*

Il est cependant sur ce point un dilemme clair :

Ou l'on a envie de rétablir la Noblesse, ou on ne l'a point. Dans le premier cas il seroit affreux & barbare de ne pas la soutenir, depuis nos malheureux Princes jusqu'aux enfans émigrés, par des mesures sages, économiques, & fondées sur un plan général, jusqu'au moment de leur restauration.

Dans le second, il seroit encore plus cruel de leur laisser des espérances inutiles, & de ne pas former des établissemens raisonnables & suffisans pour leur assurer des ressources en différens genres.

Sur le Plan général que pourroient adopter les Puissances Combinées, relativement à la Noblesse.

L'exécution d'un Plan aussi nécessaire coûteroit peu aux Puissances Coalisées : car si la Contre-révolution a lieu, les Réfugiés pourroient s'acquitter ; s'il en est autrement, ils se rendront utiles, soit comme Colons, soit comme Militaires, &c.

Dans les circonstances actuelles, le système général doit être refondu dans un plan nouveau,

en perspective pour le moment, & en exécution avec le temps, selon le genre des différentes parties qui doivent composer ce plan (bien entendu sans altérer les Constitutions établies.)

Les Gouvernemens, pour faire connoître évidemment la pureté de leurs motifs, devroient commencer par des Proclamations dans l'intérieur de chaque Puissance, & les soutenir par des Manifestes à l'extérieur. L'Amérique, les Indes, l'Afrique, toutes les parties du monde sont nécessaires au plan général, pour y placer des capitaux en fonds de terre, pour y donner asile aux mécontents, & aux infortunés, &c. Malheureusement il faut convenir qu'il n'existe aujourd'hui que peu, ou point de *Système Colonial*.

Je ne me contenterai donc point de faire des raisonnemens vagues sur le sort de mes malheureux Confrères.

Si les Cabinets de l'Europe croient à une Restauration, & la veulent telle que les Loyalistes la désirent, il est indispensable (comme je l'ai dit dans le I^{er} Volume de mes Essais politiques) de leur accorder une organisation; de leur donner, ou leur faire choisir des Chefs de tous les grades; d'employer à la guerre tous ceux en état de porter les armes, *mais d'une manière convenable à la Noblesse*; & l'on fait, par expérience, que l'on peut compter sur ce Corps. Alors tous ceux hors d'état de servir, doivent être pris aussi en considération, & soutenus en Corps, comme des Officiers d'Invalides.

Si, au contraire, les Puissances n'espèrent, ni n'ont en vue la restauration de *tous les objets* désirés par les Réfugiés, il est digne de leur loyauté, (s'il n'est pas prudent de le dire avec franchise) du moins d'agir en conséquence, en présentant *d'autres ressources* à des êtres aussi intéressans qu'infortunés.

Je ne prétends pas indiquer tous les moyens qui peuvent être employés en leur faveur ; je vais seulement développer ci-après un de ceux que j'ai cru les plus convenables, tant pour eux que pour la Grande-Bretagne, puisqu'il s'y trouve un si grand nombre des victimes de la Révolution.

PREMIÈRES IDÉES SUR LE CANADA.

Pour secourir efficacement les Loyalistes & Ecclésiastiques François, les moyens proposables me semblent être ceux qui peuvent le mieux représenter ce qu'ils ont perdu, ou sont menacés de perdre.

De quelque côté que nous jettions les yeux sur le globe en général, ou sur les territoires des Puissances de l'Europe, nous ne voyons aucun séjour plus propre à leur procurer leurs anciens avantages, autant possible, que le Canada.

Les Jacobins François ont altéré, renversé, détruit, aboli, & envahi leur Religion—leur Roi—leur Noblesse—tous les droits établis—les propriétés—la sûreté, & jusqu'à la Langue François.— Les Loyalistes étant dispersés sous différens climats,

errans, étrangers par-tout, & privés de leur patrie, ne pourrions-nous pas croire avoir retrouvé pour eux une nouvelle terre promise dans les avantages que réunit le Canada ?

Là, dominant leur religion,—leur langue,—le climat le plus rapproché du leur dans certaines parties—Ils retrouveront des égards pour leur naissance—des droits, & des loix semblables aux leurs—la sûreté, la tranquillité—& des propriétés égales ou supérieures à celles dont ils ont été privés depuis le commencement de cette révolution.— Enfin ils serviront un grand Monarque digne de recevoir le respect, l'attachement & la fidélité que nous portions au nôtre, & auquel nous devons non-seulement la plus douce hospitalité, mais encore duquel nous tiendrons tous ces nouveaux avantages, sans être pour cela forcés d'abandonner nos anciennes propriétés, s'il y a lieu à les recouvrer.

C'est donc d'après cet aperçu, & le desir d'un grand nombre de mes Confrères de jouir de ces avantages, desir connu des Ministres, qui ont reçu une quantité de lettres à ce sujet, que je me suis attaché à rassembler les instructions suivantes, tant pour en faire hommage à Sa Majesté Britannique, que pour les communiquer à mes Confrères, à toutes les parties intéressées, & au public.

M É M O I R E

A D R E S S É A U R O I ,

Au nom de 1000 Réfugiés François, tant Ecclésiastiques que Nobles, & remis à Sa Majesté, le 14 Février dernier, par le Vicomte de Vaux.

A U R O I .

S I R E ,

VOTRE MAJESTÉ est suppliée d'accueillir avec bonté les vœux d'un grand nombre d'Ecclésiastiques & de Gentilshommes François réfugiés, tant dans la Grande-Bretagne, que dans les Pays-Bas, en Hollande, dans une partie de l'Allemagne, &c. qui (se trouvant aujourd'hui épuisés de toutes leurs ressources, & désespérant de voir une fin prochaine à leurs maux ; leurs efforts, par la voie des armes, n'ayant pas encore eu jusqu'ici de succès efficaces, & ayant au contraire déjà perdu un grand nombre de leurs braves confrères & parens, tant par la guerre, que par les fatigues & les maladies) desiroient enfin prendre des partis qui, en terminant leurs *misères actuelles*, leur assurassent une subsistance suffisante par des voies convenables & avantageuses, autant que possible, non-seulement au Gouvernement Britannique, mais encore à la Nation généreuse à laquelle ils ont dû, jusqu'ici, tous les secours que peut dicter l'humanité, secours

qu'ils voudroient enfin faire tourner au profit de leurs bienfaiteurs par des travaux utiles.

Un grand nombre, donc, d'Ecclésiastiques & Nobles réfugiés, ayant appris, par les papiers publics, que Votre Majesté avoit daigné accorder, dans le Canada, une portion de terre à l'un de leurs Confrères, originaire de la Grande-Bretagne (le V^{te} de Vaux) ont imaginé qu'en s'adressant à celui qui avoit reçu cette marque de confiance & de bonté de votre Majesté, ils pourroient obtenir (non par individu, mais comme corps) des concessions de fonds assez considérables pour leur assurer une existence honnête, ainsi que les moyens d'aller s'établir sur ces concessions, & d'en tirer un parti avantageux pour la Grande-Bretagne, & pour eux-mêmes.

Mais comme le V^{te} de Vaux, d'après toutes les demandes qui lui ont été adressées par ses Confrères, a bien senti que tout le poids des avances nécessaires ne devoit pas retomber sur le Gouvernement, il a conféré avec plusieurs des meilleurs négocians de Londres, pour connoître les moyens qui pourroient être ajoutés à ceux que Votre Majesté voudroit bien accorder.

En conséquence, il croit pouvoir compter sur une Compagnie, parmi lesdits Négocians, qui consentira à se mettre à la tête de cette opération, sous l'autorisation du Gouvernement, & à contribuer aux avances nécessaires.

Il ne s'agit donc plus que de connoître jusqu'à quel point il est possible au Gouvernement de s'in-

téresser au sort des malheureuses victimes de la guerre présente, afin de savoir si cette Compagnie peut faire le reste de ce qui est utile, pour donner un plein succès à cette opération.

Avant d'obtenir de Votre Majesté une réponse favorable à cette demande, il est nécessaire d'en établir l'étendue,

- 1^o, Par le nombre des nouveaux Colons ;
- 2^o, Par les dépenses indispensables pour ce nombre ;
- 3^o, Par les avantages, profits & assurances, qui pourront s'y trouver.

Quant à la première question, on peut compter au moins sur mille individus, c'est-à-dire, cinq cents Ecclésiastiques, & cinq cents laïcs, femmes & enfans : quoique ce nombre puisse être beaucoup plus considérable, ou moindre, si Votre Majesté l'exige.

En établissant les premiers calculs sur le nombre de cinq cents, il sera aisé de doubler ou de subdiviser à volonté.

En supposant que Votre Majesté veuille bien accorder cent arpens de terre à chaque individu, femmes, & enfans, ce seroit, pour cinq cents personnes, cinquante mille arpens.

Mais comme cette quantité de terrain ne peut être défrichée tout d'un coup, il ne seroit pas nécessaire que la dépense des avances fût à proportion de cette quantité.

- 1^o, La première dépense indispensable est la subsistance des nouveaux Colons, du moment où ils

se seront enregistrés, jusqu'à celui où ils pourront jouir des récoltes suffisantes pour se nourrir, ce qui demande trois années.

2°. Il est nécessaire d'avoir des facilités pour le passage des individus, & les fournitures de première nécessité, telles que cabannes, bestiaux, outils, &c.

3°. Dans le cas où ces Colonies se trouveroient sur les bords de la mer, ou du fleuve St. Laurent, pour se défendre des incursions étrangères, il pourroit être considéré comme sage de construire des petits Forts en terre: alors il faudroit quelques armes, qui seroient entretenues soigneusement dans un arsenal, pour le besoin.

4°. Il faudroit conduire avec les nouveaux Colons, quelques Charpentiers, Maréchaux, Cordonniers, &c. qui seroient pris parmi des étrangers; des constructeurs de bateaux, pour l'exploitation des bois, &c. des Chirurgiens, &c. qui, dans leurs différens arts & métiers, formeroient des apprentis.

AVANCES NÉCESSAIRES.

Ces dépenses pourront être mises sous les yeux de Votre Majesté, par des Tableaux.

Ces avances se montent à trente ou quarante mille livres sterling; mais la totalité n'est pas nécessaire au premier instant & l'on prévoit plus d'une ressource pour aider au Gouvernement, avec des compensations présentes & futures.

RESSOURCE.

1°. Le Gouvernement, & des Anglois généreux paient déjà, pour le soulagement des Ecclésiastiques.

tiques par an, l. f. d.
Pour celui des Emigrés laïcs, par an,

Le nombre de ceux qui jouissent de ces bienfaits
est de

dont le rapport en nombre, avec celui de ces nou-
veaux Colons, est de

La dépense pour cette Colonie étant fixée à trois
ans, est donc une compensation favorable pour le
Gouvernement, relativement aux secours accordés
aux Emigrés.

2°, Cette opération étant connue du public, pourra
intéresser assez pour qu'il se présente quelques nou-
veaux Souscripteurs, lesquels Souscripteurs pour-
ront se diviser en deux classes : d'abord ceux qui
agiront par pure générosité ; ensuite ceux qui re-
cevront des intérêts de leur argent déposé dans
les mains d'une Compagnie de Négocians : ces
intérêts pourront être payés les premières années,
sur les capitaux, par cette compagnie, ensuite sur
les revenus : mais il seroit mieux, peut-être, d'en
payer de plus considérables par la suite, & de n'en
pas payer jusqu'à ce que les terres soient en valeur ;
ce qui sera démontré par un Tableau ici joint.

La Compagnie qui sera à la tête de cette affaire
étant l'assurance du Gouvernement, comme le
Gouvernement & l'entreprise seront celle de la
Compagnie, recevra tous les fonds destinés pour
cette opération, & aura un Agent à Québec, ou
à Montréal, pour suivre l'exécution dans la partie
qui la concerne, c'est-à-dire, dans celle des finances :

cette Compagnie restante à Londres, serviroit aussi à la correspondance & au commerce avec l'Angleterre & ses dépendances, & en même temps à la réclamation des biens des Emigrés en France, lorsqu'il y aura lieu. Les autres parties, telles que l'administration, la conduite des plans, la police intérieure, le civil en général, pourroient être confiées au principal chef, choisi par les nouveaux Colons, sous l'agrément de Votre Majesté.

Il faudroit également d'autres chefs particuliers pour le bon ordre ; mais la totalité se conformeroit entièrement aux loix du pays, qui serviroient de base à celles de cet établissement.

3°. *Assurances & avantages qu'auront les Membres de la Compagnie de Commerce, qui sera à la tête de cette opération.*

Cette Compagnie de Négocians (si le Gouvernement donne les premières avances) fournira les autres fonds nécessaires pour la suite de l'opération, parce qu'elle aura pour assurances,

Premièrement, hypothèque sur les fonds qui vont être défrichés ;

Secondement, sur les biens des Emigrés, tant en France, que dans les Indes Occidentales (si un jour les propriétés, du moins, sont rendues.)

Troisièmement, sur le commerce que fera cette Colonie avec les Iles de l'Amérique & l'ancien Continent, si l'établissement n'est pas trop enfoncé dans les terres.

Note. Il est aisé de prévoir les avantages qui vont se développer pour le commerce des bois, &c. du Canada, lorsque la totalité, ou la meilleure partie des Indes Orientales & Occidentales appartiendra à la Grande-Bretagne, ce qui sera tomber le commerce de ce genre que faisoient les Etats-Unis.

Quatrièmement, la gestion des fonds que lesdits Négocians auront dans les mains, & qu'ils feront valoir jusqu'à ce que l'exploitation des terres ait tout consommé ; temps où les terres en valeur deviendront un garant très-solide pour les intérêts des capitaux avancés ; non par une solidarité effrayante pour quelques-uns des nouveaux Colons, mais en donnant pour surcroît d'assurance à la Compagnie de Négocians un dixième de tous les fonds qui seront défrichés en pleine propriété, en outre les intérêts des capitaux, &c.

Cinquièmement, les profits de l'entreprise, de toutes les fournitures de ces opérations, &c.

Sixièmement, enfin, quelques sommes déposées aux mains de cette Compagnie, par un nombre de Colons auxquels il reste encore du crédit, & desquelles sommes ces Colons recevoient le paiement en terres défrichées, ou autrement.

Les Emigrés qui auroient quelques fonds, trouveroient un double avantage à les mettre dans l'opération, parce qu'ils en bénéficieroient comme souscripteurs, & comme Colons.

4°. Ce seroit une grande ressource pour cette Colonie, si votre Majesté daignoit y ajouter quelques

concessions de terres, à Saint-Domingue sur-tout, ou dans quelques autres Colonies Angloises, parce que sur ces concessions elle trouveroit sur-le-champ le crédit d'une somme relative, laquelle somme seroit un secours de plus ; & la Compagnie de Négocians se chargeroit de l'exploitation de la concession de Saint-Domingue, ou autres.

OBSERVATIONS.

Moyens de pourvoir aux besoins des Colons âgés & infirmes.

Le plus embarrassant n'est pas de pourvoir à ceux qui se déterminent à travailler eux-mêmes au défrichement du terrain qui leur sera donné ; mais de fournir aux besoins de ceux qui ne peuvent, par leur âge & leur constitution, se livrer à ces travaux. Cette opération ne seroit pas complete, si on n'y trouvoit pas des ressources pour un grand nombre de ceux-ci : il y auroit de la barbarie à abandonner à leur malheureux sort de respectables pères de famille, dont quelques-uns ayant avec eux des femmes & des enfans, se rendroient utiles dans l'intérieur des ménages, & fourniroient des hypothèques sur leur fortune en France, s'il y a lieu, & sur l'opération comme nous venons de le dire.

Ces ressources peuvent se trouver par les moyens suivans...

1°, Chacun ayant cent arpens dans le plan général, ceux qui ne peuvent travailler s'arrangeroient & s'associeroient avec les meilleurs travailleurs, en leur cédant une partie de leur terrain pour en obtenir le défrichement de l'autre.

2°,

2°. Sur la masse des fonds on pourroit payer quelques ouvriers du pays, & le remboursement de ces dépenses se feroit en terres, de sorte que les ouvriers ne coûteroient rien. Mais le plus sûr & le plus avantageux seroit de louer & emmener des ouvriers, étrangers, qui seroient payés en terres au bout de dix ans, & deviendroient ensuite Colons.

Il est à considérer que, sur cinquante mille arpens de terre, il n'est pas nécessaire qu'il y en ait plus de cinq mille défrichés & mis en valeur, dans l'espace des trois premières années, pour fournir amplement à la subsistance des cinq cents individus ; puisque, strictement parlant, un arpent de terre suffit pour nourrir un homme, ayant en outre la ressource de la multiplication des bestiaux, des œufs, du beurre, des légumes, de la chasse, de la pêche, &c. &c. D'ailleurs, dans le pays,— l'arpent coûtant trente-six livres à défricher ;

—l'ouvrier gagnant de trente à trente-six sols par jour ;

—ce même homme faisant dix cordes de bois par semaine, (le climat ne permettant pas de travailler au défrichement pendant tout l'hiver ;)

—les défrichemens ne pouvant pas aller aussi vite les dernières années que les premières, à raison de la culture des premiers terrains défrichés :

—toutes ces considérations donnent lieu de conclure qu'un ouvrier peut défricher, l'un portant l'autre, au moins cinq arpens par an, de six à sept arpens chacune des trois premières années, & enfin, cent arpens en vingt ans. Si l'on objecte que sur

500 Colons, il n'y auroit peut-être que 250 bons travailleurs, on peut répondre que l'approximation ci-dessus est portée au plus bas, & que la population de toute Colonie devant s'augmenter avec le temps, les travaux en sont d'autant plus rapides. Mais toutes difficultés seroient levées en conduisant dans le pays un nombre suffisant d'ouvriers, paysans, laboureurs, &c.

Le compte rendu par les quatre Commissaires envoyés au Canada, donne d'amples éclaircissemens à l'égard de l'intérieur, auxquels doivent être ajoutés les ressources extérieures, établies par les plans que développent aujourd'hui les maisons de commerce de Londres, la nouvelle Colonie Angloise de Saint-Domingue, &c. &c.

Il reste à parler des points préférables pour cette opération.

Le Mémoire des quatre Commissaires & les autres renseignemens que le Vte de Vaux s'est procuré de différens côtés, donneront à cet égard des instructions qui paroissent devoir déterminer à se fixer sur les six ou sept objets suivans :

Si d'un côté les terres sont meilleures dans le Haut-Canada, de l'autre le voisinage de la mer, du 43^{eme} au 47^{eme} degré de latitude, dans le Bas-Canada, offre des ressources qui méritent l'attention.

C'est la comparaison de ces différens avantages, qui donne à penser qu'il seroit mieux que les Colons fussent divisés en plusieurs points correspon-

dans les uns aux autres, & partageant leurs avantages réciproques.

Ces points sont,

1°, La Baye de Fundy, entre l'Acadie & la Nouvelle-Ecosse;

2°, L'Isle Royale, ou Cap Breton, qui contient des mines de charbon de terre, les avantages de la pêche de la morue, du commerce extérieur, &c.

3°. L'Isle St. Jean.

4°, La Baye des Chaleurs.

5°, La Rivière de Chaudière près Québec.

6°, Les bords de la Rivière de Chambly, ou de Richelieu, entre Montréal & le Lac Champlain.

7°, Les bords du Lac Ontario, &c. &c. &c. *

C'est ce dernier point qui paroîtroit le plus propre à l'établissement des Ecclésiastiques; c'est le meilleur terrain, le climat le plus chaud, mais trop dans les terres pour offrir les avantages du commerce extérieur, qui convient mieux aux laïcs.

Ce seroit peut-être une bonne politique de laisser les biens des Ecclésiastiques à leurs héritiers, parce que les prêtres n'ayant pas d'enfans, les héritiers maintiendroient la population & la culture, sauf à faire payer un droit de mutation à chaque héritier de ce genre.

La Rivière de Chambly, & la Baye de Fundy, seroient ensuite les points préférables pour les Colons

* On verra ci-après quelques détails plus étendus sur chacun de ces six points.

laïcs, si le Gouvernement peut y concéder des terres susceptibles de ressources ; mais on croit pouvoir prouver qu'il seroit plus avantageux de faire plusieurs petites Colonies qu'une grande.

On donnera de plus grands détails dans les différentes parties d'un Prospectus (lorsque Votre Majesté aura permis d'en publier un) soit pour ce qui intéresse plus particulièrement les nouveaux Colons sur le local, &c., soit pour les Souscripteurs, & la Compagnie.

RÉCAPITULATION.

Ce plan présente des avantages pour toutes les parties :

D'abord pour le Gouvernement, qui, moyennant des avances légères, à proportion de ses pouvoirs, augmente la première richesse de toute Colonie, comme de tout Etat, la **POPULATION**.

Il s'ensuivra la culture de grandes portions de terre, un accroissement pour le commerce (ces établissemens devenant des villes naissantes) la défense du pays, ainsi que le progrès de la civilisation ; ces nouveaux Colons étant tous des hommes plus ou moins distingués par leur éducation, leurs talens, beaucoup même par de grandes lumières.

Un point essentiel à représenter à Votre Majesté est que, non-seulement la majeure partie des Emigrés s'est dévouée au service de la Grande-Bretagne dans cette guerre, mais encore que beaucoup ont répandu leur sang, & perdu la vie pour cette belle cause, & que ceux qui se présentent pour cette opération, n'ont d'autre but que de se

rendre plus utiles, & de se conformer en tout au plus grand desir de toutes les parties du Gouvernement. Un grand nombre desdits Emigrés ont chargé le V^{te} de Vaux de représenter humblement à Votre Majesté leurs inquiétudes sur leur sort à venir, leur crainte, d'une part, de n'être pas aussi utiles dans les armées que dans ces nouvelles Colonies ; celle, de l'autre, de l'incertitude des évènements, qui pourroient se prolonger assez pour que les secours que quelques-uns reçoivent, devinssent à charge.

Ces différentes raisons les déterminent à supplier Votre Majesté de vouloir bien donner une réponse favorable à toutes les parties de ce Mémoire, laquelle réponse puisse faire espérer que chacun d'eux, *à compter du jour où il se sera engagé pour ces opérations*, jusqu'au moment du départ général, recevra, sur la masse des fonds qui y sont destinés, le secours journalier qui étoit accordé sous d'autres rapports.

Deuxièmement, les Compagnies qui recevraient & fourniroient les fonds, auroient toutes assurances, & par la suite, de grands profits, sur-tout s'il se rétablit en France un ordre quelconque qui assure les propriétés.

Troisièmement, les Souscripteurs, la douce satisfaction de faire le plus grand, le plus utile, & le plus bel acte de bienfaisance, pour un nombre d'infortunés aussi distingués : les personnes auxquelles leur position ne permet pas de sacrifier des fonds, y trouveroient l'assurance de la rentrée de leurs avances, avec des intérêts avantageux.

Quatrièmement, les Emigrés, enfin l'avantage de trouver, sans s'écarter de leurs meilleurs principes, la fin de leurs maux, dans une retraite paisible & simple d'abord, mais qui leur assureroit des possessions brillantes pour eux & leur famille par la suite.

Quoique CHARLES GRANT, Vte de Vaux, se trouve par circonstance au centre de cette opération naissante, parce qu'il a été le premier auteur de tous les projets à cet égard, dont il a donné la première idée au mois d'Octobre 1792 *, par la voie des papiers publics (les quatre Commissaires ont été envoyés au mois de Décembre suivant), il ne prétend rien diminuer du mérite & du zèle, ni de M. l'Evêque de Saint-Pol-de-Léon, ni des personnes qui ont travaillé sur ce point : ses Ouvrages pendant l'année 1793, ses Mémoires aux Ministres, &c., n'avoient pas encore déterminé entièrement MM. les Emigrés François ; mais leurs revers à la fin de cette campagne, particulièrement la destruction d'une grande partie des Royalistes, enfin les bontés de Votre Majesté pour ledit Vte de Vaux, lui ont attiré des *applications* & demandes d'un nombre si considérable d'Ecclésiastiques & de Gentilshommes François, pour se réunir à lui, & le suivre dans cette nouvelle retraite, comme étant la plus convenable à leur situation, qu'il s'est déterminé à porter aux pieds de Votre Majesté les vœux de ses confrères.

* On peut lire, dans le 1^{er} Volume de ces Essais, les Mémoires, pages 67—73—& 77.

Ce plan est absolument séparé de ce qui a été accordé en particulier audit *Vic* de Vaux, dans le Canada, & pour lequel il a eu l'honneur de baiser la main de Votre Majesté, vu qu'il n'ambitionne de conserver aucune suprématie dans cette affaire générale, n'ayant d'autre but que de se rendre utile au Gouvernement, & à ses confrères : il déclare de plus qu'il ne veut qu'aucuns de ces passés par ses mains ; c'est cette raison qui l'a déterminé à rechercher une compagnie de Négocians, pour être à la tête de cette opération.

Le *Vic* de Vaux ne compte faire conduire qu'un très-petit nombre d'individus sur le terrain que Votre Majesté a bien voulu lui accorder en particulier, & se borne à une retraite simple, pour lui & sa famille, dans laquelle il puisse oublier paisiblement ses malheurs : il espère donc que les démarches qu'il fait, conformément aux désirs de ses confrères, loin de préjudicier à ce que Votre Majesté a eu la bonté de faire pour lui, ne serviront qu'à lui donner une recommandation de plus. Il désire s'établir aux environs de Montréal, le climat y étant plus doux qu'à Québec ; il croit que ce seroit aussi le lieu le plus convenable pour celui qui seroit à la tête des opérations de ce genre, pour s'aboucher avec le Gouvernement, & faire passer des instructions dans chaque partie de ces Etablissements, à d'autres Chefs particuliers, & y recevoir leurs demandes, &c.

Il espère enfin que ce plan, dans lequel il n'a aucun objet personnel, que la satisfaction d'avoir

fait le bien, s'il a le bonheur de réussir, obtiendra un moment l'attention & l'intérêt de Votre Majesté, & qu'il pourra incessamment avoir une réponse favorable à faire à ses malheureux confrères, qui l'attendent avec la plus grande impatience, pour prendre des partis en conséquence, & apporter leurs signatures & leurs soumissions aux ordres ultérieurs de Votre Majesté.

Il réclame l'indulgence de Votre Majesté pour la simplicité avec laquelle ce Mémoire est écrit, n'ayant eu le temps ni la faculté de rechercher ses phrases, & ne s'étant attaché qu'à présenter des faits & des idées, qu'il développera davantage, si Votre Majesté l'ordonne.

C'est en offrant l'hommage de son entier dévouement à la prospérité de la Grande-Bretagne, aux intérêts de l'humanité, au maintien du bon ordre général, & à la conservation des jours précieux de Votre Majesté,

Qu'il est avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-fidèle, & très-soumis Sujet,

CHARLES GRANT, Vic DE VAUX.

14 Février 1794.

P. S. IL est trop heureux pour moi, dans ce moment, de tirer mon origine de la Grande-Bretagne, à laquelle je dois la plus douce hospitalité, pour ne pas m'empresser de faire connoître à Votre Majesté, & aux principaux Membres du Gouvernement Britannique, les preuves de cette origine, restées chez Sir JAMES GRANT, *of Grant*, Baronet & chef du nom, à la Bibliothèque du Roi, au Bureau de l'Ordre du St. Esprit chez le Sr. *Chérin* à Paris, & dans mes mains à Londres.

CHARLES GRANT, *Vic DE VAUX.*

LETTRES - PATENTES.

OMNIBUS & *singulis* *has Litteras nostras Patentes visuris, vel audituris: Nos JOANNES CAMPBELL HOOKE de Bangeston, Armiger, LEO REX ARMORUM, annunciamus & declaramus quod ex Archivis nostris, cæterisque ejusmodi indiciiis testimoniisque Hominum Proborum, & in re tam antiqua fidei dignissimorum spectabilis, præsertim*

C*

*BARONIS JACOBI GRANT DE GRANT, Militis
Baronetti potentis, antiquæ & numerosæ Gentis &
Nominis de GRANT PRINCIPIS, prænobilem CA-
ROLUM GRANT, Vice-Comitem de VAUX, ab excelsa
stirpe Baronum DE GRANT ortum inter primo
antiquæ ejus Gentis stemmata recensendum, &
exindè Nobilissimis & Illustrissimis totiùs SCOTIÆ
Familiis conjunctum & divinctum esse testatur, in
quorum fidem robur & testimonium bisce Litteris
Patentibus subscriptione manuali, pro Regis nostri,
ROBERTI BOSWELL, Armigeri, Firmatis, Ma-
gnum Sigillum Officii nostri appendi mandavimus.*

*APUD EDINBURGUM, nono Die Mensis Octobris,
Anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo-
secundo.*

Signatus erat, Ro. BOSWELL.

Pro LEONE.

Et scellé du Sceau sur cire rouge, autour duquel est écrit, *Sigillum Officii Leonis Regis Armorum*, en 1673. Enfermé dans une boëte de fer blanc, pendante à des lacs de soie rouge & jaune.

Il est ainsi à la copie restée pour minute, au dépôt de M^e Benard, un des Conseillers du Roi, Notaires à Caen, souffignés, le vingt-huit Juin mil

sept cent quatre-vingt-trois. Controllé au Bureau
de Caen, le même jour.

POIGNANT, BENARD.

Nous Constantin Le Bourguignon Duperré Delisle, Ecuyer,
Conseiller du Roi, Lieutenant-Général au Bailliage & Siège
Présidial de Caen, attestons à tous qu'il appartiendra, que
les signatures apposées aux Actes ci-dessus, sont celles des
Sieurs Benard & Poignant, Notaires Royaux de cette ville, en
foi de quoi nous avons signé le présent, à Caen, ce trois No-
vembre mil sept cent quatre-vingt-trois.

LEBOURGUIGNON, DUPERRE, DELISLE.

Cotté & contremarqué, deuxième liasse, douzième degré,
pour Charles 3e Grant, Vicomte de Vaux, par nous Notaire
du Roi au Bourg de Cruelly, souffigné, au desir du Répertoire.
Fait après le décès de M. De Grant du Catelet, Chevalier, &c.

LE LIEVRE.

COPIE DE CERTIFICAT
DE NOBLESSE.

*Signé par le Gouverneur, les Commandans généraux,
& les principaux Nobles de Normandie, &c.*

“ Nous souffigné FRANÇOIS-ALEXANDRE DE
LA CHENAYE DES BOIS, Ecuyer, Généalogiste,
certifie avoir vu & examiné, scrupuleusement,
tous les Titres originaux de la Famille des GRANT,
de Normandie, originaire d'Ecosse, qui sont entre

les mains de Messire *Charles Grans, Vicomte de Vaux*, ancien Sous - Lieutenant des Gardes - du - Corps du Roi dans la Compagnie Ecossoise, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, Aide-de-camp de M. le Comte de Vaux, dans les Armées de France, &c. Je déclare que lesdits Titres sont des mieux en règle que j'aie jamais vu, & qu'ils prouvent, par degré & filiation bien établis, que cette Famille, conduite d'Ecosse en France, & en Normandie, vers l'an 1350, par Jean Grant, Ambassadeur d'Ecosse en France, avec Tassin, & Guillaume Grant, qui ont toujours fait leur résidence depuis près de 450 ans dans cette province, entre la Seine & la rivière de Seule, laquelle Famille est représentée aujourd'hui par MM. Grant de Blairfendy, Colonel de Dragons, Aide Maréchal des Logis des armées de France ; M. Grant, Seigneur & Patron de Plainville, d'Hebertot, &c. M. Grant, Cher Seigneur du Catelet, de Vaux, Meautis, & autres lieux ; M. Grant, Vicomte de Vaux, son fils, & Charles-Romain Grant, son petit-fils ; Messieurs Grant de Vaux, Officiers des Gardes-du-Corps ; Madame Des Méliers de Quetteville Grant de son nom ; Messieurs Grant du Souchey, du Gleffien, &c. près Laigle, lesquels sont tous Militaires, en partie Chevaliers de St. Louis, ou retirés du service ; descendans d'une Race pure ; tou-

jours très-bien alliés ; d'une origine illustre & très-ancienne, remontant en 800^e, ils font leur principale résidence en Ecosse dans le Comté d'Ynverness près la rivière de Spey au Chateau de Grant, &c. à Paris, à Quetteville, à Plainville, au Souchey près Laigle, à Vaux-sur-Seule près Bayeux, au Pont-de-l'arche, & autres lieux ; alliés aux Rois d'Ecosse & d'Angleterre, & aux plus illustres Maisons de France & de la Grande-Bretagne,

“ En foi de quoi j'ai délivré le présent Certificat, pour servir & valoir ce que de raison ; & au bas duquel a été apposé le Sceau de nos Armes. A Paris, ce 20 Juin 1782.

Signé, DE LA CHENAYE,
Ecuyer, Généalogiste, l'Auteur
du Dictionnaire de la Noblesse,
&c. &c.

“ N O U S soussignés, amis & parens de Messieurs De Grant, de Vaux-sur-Seule près Bayeux, Nobles & Militaires de père en fils, précédem-

† Au temps d'ALPIN, Roi d'Ecosse, duquel descendent tous les Grant.

ment Seigneurs de Quetteville, &c. nous Gentils-hommes des environs, & de la province, connoissant parfaitement cette Noble Famille, certifions à qui il appartiendra, qu'ils ont toujours joui des privilèges de la Noblesse, comme ils en avoient le droit, & vécu avec honneur dans toutes les circonstances de leur vie.

“ Ce 3 Novembre 1782. Signés *Saint Vast, Maréchal de Camp, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis, & Commandant à Bayeux ;—De Grant de Plainville ;—l'Abbé de Grimonville ;—Larchant, Vicaire-général de Cbalons-sur-Marne ;—De Grant du Glefen, demeurant au Château du Boisnouvel près Laigle ;—De Malberbe, Lieutenant-Colonel de Cavalerie ;—De la Cour, ancien Capitaine d'Infanterie ;—Nantier de Malloué ;—Decbeux ;—le Chevalier Le Vaillant ;—P. Cornet, ancien Officier au Régiment Royal des Vaisseaux ;—le Chevalier de Cornet Officier au Régiment d'Infanterie de Bourbon ;—le Chevalier de Cornet, Chevalier-Profès de l'Ordre de Malthe ;—Clinchamp d'Anisy.*

“ Nous Pierre-Constantin Le Vicomte, Comte de Blangy, Maréchal des Camps & Armées du Roi, commandant pour Sa Majesté en Moyenne Normandie,

“ Certifions que la signature & l’attestation des Gentilshommes de l’autre part, pour constater la naissance & la Noblesse de Messieurs De Grant, Seigneurs de Vaux, sont véritables, & que tous les différens Gentilshommes qui ont signé, sont de notre connoissance. Nous pouvons aussi certifier avoir vu les preuves d’ancienne extraction qui nous ont été présentées par le M. De Grant, Vicomte de Vaux. En foi de quoi nous avons délivré le présent, pour lui servir en tant que besoin fera. Fait à Caen, en notre Hôtel, ce 12 Avril 1783.
Signé *LE VICOMTE, COMTE DE BLANGY.*

“ Nous certifions que M. le Vicomte de Vaux, de la Famille des Grant, nous a fait voir ses Titres de Noblesse; & nous joignons avec plaisir nos signatures à celles de tous les Gentilshommes qui ont signé cette présente Attestation, pour certifier ce qu’ils ont attesté. Signé *le Marquis d’Héricy, Commandant en Basse Normandie;—le Vicomte d’Héricy;—le Chevalier d’Héricy;—le Baron Dacbé;—le Chevalier de Chiffrevast;—Morin de Litteau;—le Comte de Fandoas.*

“ Vérifié les signatures ci - dessus, par Nous Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Gouverneur de la province de Normandie.

Signé *LE DUC DE HARCOURT.*

“ Collationné par Nous Conseillers du Roi, Notaires à Caen, soussignés, à l'original. Contrôlé à Caen ce jourd'hui; représenté par M. Grant, Vicomte de Vaux, & à lui remis après avoir été contremarqué en tête par M^e Pillet, l'un de nousdits Notaires; ce vingt-sept de Décembre, l'an mil sept cent quatre-vingt-trois. **BENARD, PILLET.**

“ Contrôlé à Caen, le 27 Décembre 1783.
Reça vingt-deux sols fixe. **DE LA PRADE.**

“ Cotté & contremarqué, deuxième liasse, douzième degré, pour Charles De Grant, Vicomte de Vaux, au Jeûr du Répertoire. Fait après le décès de M. De Grant du Catelet, Chevalier, par nous Notaires du Royal-Bourg de Creully soussigné.
LE LIEVRE.”



Arma Magnorum de Vallibus super Sculam in Normandia.

Nota. Comme le Mémoire que l'on vient de lire ne contient que les demandes des premiers objets à obtenir du Roi & du Gouvernement, tant de la Grande-Bretagne, que de celui du Canada, je vais entrer dans les détails qui peuvent intéresser mes confrères, ainsi que tous les dignes Bretons qui veulent bien prendre part à notre sort.

OBSERVATIONS SUR LE CANADA.

MÉMOIRES des Quatre Commissaires Ecclésiastiques, envoyés au Canada, par le Gouvernement, au mois de Décembre 1792, & écrit de Québec au mois d'Octobre 1793, avec quelques légères augmentations.

Le Gouvernement du Canada comprend la Nouvelle-Ecosse, le New-Brunswick, le Haut & le Bas-Canada. On n'entend parler ici que de ces deux dernières provinces.

Le Bas-Canada, situé sur les deux rives du Fleuve St. Laurent, s'étend dans une direction N.E. depuis le 45 degré de latitude, jusques & même au-delà le 59. C'est la pente des eaux qui établit ses limites au Nord avec le territoire, de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le Bas-Canada occupe à-peu-près 15 degrés de longitude, qui font, sous ces parallèles, environ 250 lieues communes. Quant à ses limites, du côté du Sud, on peut en quelque sorte les fixer depuis la partie du Fleuve St. Laurent, coupée par le 45° de latitude, suivant ce parallèle, jusqu'à la Rivière Connécticut,



& de-là, s'élevant dans une direction N. E. jusqu'à la chaîne connue sous le nom de Notre-Dame, dont la pente faisant face au Fleuve St.-Laurent, à commencer de la division des eaux, peut être considérée, jusqu'au Cap des Rosiers, comme Bas-Canada: la largeur de cette province est nécessairement très-indéterminée.

Le Haut-Canada commence vers le milieu du Lac St. François, à 20 ou 25 lieues de Montréal, un peu plus au nord que le 45^e parallèle; & il a pour limites, avec les Etats-Unis, depuis le 45^e parallèle, le milieu de la Rivière St. Laurent, ou Cataqui, dont il occupe la rive septentrionale, & ensuite, également, le milieu des Lacs Ontario, Erie, Huron, Lac Supérieur, &c., aussi bien que les Détroits par lesquels ils communiquent les uns aux autres. Les limites du Haut-Canada, tant au Nord qu'à l'Ouest, sont encore très-indéterminées.

Par cette division, tous les Forts situés, savoir, La Galette sur le Fleuve, & Omago, Niagara, Michillimachinac sur les Lacs, c'est-à-dire, toutes les clefs du Canada, sont livrés aux Etats-Unis; mais, jusqu'ici ces Forts sont restés entre les mains de l'Angleterre, & le traité n'a pas encore eu son entière exécution, malgré les fréquentes réclamations des Américains.

Bas-Canada.—La population du Bas-Canada est estimée de 120 mille ames, c'est-à-dire, qu'elle a presque doublé depuis sa conquête; ce pays n'a que deux villes qui méritent ce nom, Québec & Montréal, à 60 lieues l'une de l'autre; les Trois

Rivières, Williambourg (ci-devant Sorel) ne sont que des bourgs.

Québec.—Québec est situé au $46^{\circ} 53'$ de latitude, & par le $69^{\circ} 48'$ de longitude occidentale de Greenwich, à près de 140 lieues du Golphe St. Laurent : sa situation est admirable ; on estime sa population à environ sept mille ames, dont cinq mille sont Catholiques : sa rade peut contenir plus de 100 vaisseaux de ligne.

Montréal.—La population de Montréal est à peu-près la même que celle de Québec, mais le nombre des Catholiques y est plus grand : sa situation, au sud-ouest de Québec, est au $45^{\circ} 35'$ de latitude ; l'extérieur en est beaucoup moins magnifique, mais l'intérieur beaucoup plus agréable, plus régulier, & mieux bâti ; les maisons y sont en partie couvertes en fer blanc ; ses portes & contre-vents sont en fer, pour obvier aux incendies.

Climat. Il faut s'attendre à 6 ou 7 mois d'hiver à Québec ; les mois de Novembre & de Mai y sont très-froids, & quelquefois aussi fort tempérés. Il n'est pas rare d'éprouver dans un même jour l'une & l'autre saison, au temps même de la canicule. On a vu le thermomètre descendre en hiver jusqu'à 33 degrés de Reaumur ; il s'élève quelquefois à la chaleur du Sénégal en été. Le froid ordinaire est de 10° ; la chaleur commune, de 18° . Le climat est beaucoup plus tempéré à Montréal qu'à Québec ; l'hiver y est moins long de six semaines : malgré ces étranges variations dans la température, le climat n'est cependant ni fâcheux, ni insalubre ; les

sourrures & les poëles défendent très-bien des frimats, & la neige est favorable aux voyageurs ; elle l'est aussi à la fécondité de la terre.

Quoiqu'on vive généralement long-temps en Canada, je ne conseillerois pas aux poitrines délicates de venir habiter le Bas-Canada ; les grandes & soudaines variations de l'atmosphère les affectent dangereusement * ; les extrêmes dans le froid & le

* A Québec & aux environs, quoique les hivers y soient froids, le ciel y est presque toujours clair, & le temps constamment beau & serein ; c'est à tort que l'on prétend que l'hiver y est long, d'après ce qu'on éprouve en Angleterre, en Normandie, & autres provinces du nord de France. Dans cette partie du Canada, le froid est vif en hiver, avec des variations, pendant environ six mois ; mais on est dédommagé par la beauté du ciel, par la facilité de se procurer un grand feu & la chaleur des poëles ; par l'usage des sourrures, qui y sont communes & belles, par l'agrément de la chasse, & des courses en traîneau, par la construction des maisons. D'ailleurs le retour d'un soleil rarement obscurci par des nuages, a bientôt fait disparaître la neige, & ne laisse point languir les habitans sous les longues vicissitudes des saisons inconstantes & pluvieuses, qui prolongent nos hivers depuis le commencement d'Octobre jusqu'en Mai : l'on pourroit ajouter que vos beaux jours d'été sont souvent entre-mêlés de pluies & de temps assez désagréables.

On aura beaucoup plus à dire en faveur du Canada, si l'on remonte le Fleuve St. Laurent, dans sa direction vers le sud-ouest, seulement jusqu'à Montréal, 60 lieues au-dessus de Québec, environ au 45^e degré de latitude ; l'hiver y est de six semaines plus court qu'à Québec ; le sol y produit avec facilité tous les fruits & autres comestibles utiles & agréables, & mieux encore sur les rives du Lac Erié, jusqu'au 42^e degré de

chaud empêchent d'y semer en automne, & précipitent la végétation au printemps : le bled semé en Mai est parfaitement mûr en Août.

latitude ; mais je préférerois la température des environs de Montréal, les progrès plus avancés de la culture des terres y procurant, jusqu'à présent, un air plus salubre & des alentours plus rians, enfin une navigation non interrompue jusqu'à l'océan, sans rapides ni cataractes.

J'aurois la même opinion sur les terrains qui suivent la parallèle du 45^e degré, depuis Montréal, à travers le New-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, la Rivière St. John, Annapolis, & Halifax en Acadie ; mais le sol, dit-on, y est de moindre valeur, & les bords de la mer, dans la Nouvelle Ecosse, y sont sujets à des brouillards fâcheux, même pour les récoltes. Si cependant ces inconvéniens n'étoient ni généraux, ni continuels, ils seroient bien compensés par les avantages que l'on pourroit tirer du commerce sur les bords de la Baye de Fundy, & ceux de la pêche de la morue, &c. ; & le froid est beaucoup moins vif dans ces dernières parties, par rapport au voisinage de la mer.

Nous devons dire encore que cette abondance de neige endurcie pendant les hivers, en fertilisant la terre, détruit tous les reptiles, même les insectes malfaisans, à mesure que les terres y sont cultivées & purifie l'air.

L'hiver est d'ailleurs la saison des plaisirs dans le Canada ; les habitans pourvus de toutes les provisions nécessaires, & qui s'y conservent avec facilité, en jouissent en paix, sans soin, sans travail & sans soucis, de sorte que n'étant obligés de sortir que pour l'exercice du corps, on sent peu la contrariété des froidures, qu'on n'est point forcé d'affronter pour des affaires, dont on ne s'occupe que peu ou point du tout dans cet heureux pays.

Il n'y a point dans le monde de climat plus sain que celui du Canada : aucune maladie endémique ; les prairies & les bois sont remplis de simples d'une efficacité admirable, & les arbres distillent des baumes d'excellente qualité : ces avantages enfi-

L'aspect du Bas-Canada est majestueux & riant, sur-tout aux environs de Québec ; rien n'égale la gaieté des rives du Fleuve, particulièrement celle

doivent engager ceux que la Providence a porté dans ce pays, à y demeurer ; mais l'inconstance, l'averfion pour le travail le plus simple, & l'esprit d'indépendance propagé par les Etats voisins, ont empêché jusqu'ici l'accroissement de la population du Canada.

Le Père BRETANY dit que, suivant les 16 années qu'il a été employé comme missionnaire auprès des Hurons dans le Canada, ils y étoient en même temps soixante François, plusieurs desquels étoient d'une complexion très-délicate ; tous étoient fort mal nourris ; & quoiqu'ils aient enduré des fatigues au-delà de l'expression, pas un d'eux n'est mort pendant cet espace de temps.

On peut entendre encore ce que dit à cet égard le *Spektateur Américain*, page 256, sur le Canton de la Genesey, dans la Nouvelle-York, dont le terrain est adjacent aux environs, sud, de Montréal.

La Nouvelle-York est, à tous égards, un des séjours les plus délicieux de l'Amérique Septentrionale ; la salubrité du climat, & la fertilité du sol, y sont admirables.

On n'y éprouve point ces chaleurs excessives qui, dans d'autres parties d'Amérique, succèdent aux pluies du printemps, & occasionnent des maladies ; il n'est point de pays où les fièvres soient moins connues que dans le Comté de Montgomery.

Le printemps n'y est pas de longue durée ; mais les chaleurs modérées de l'été font de cette dernière saison un printemps prolongé ; néanmoins la température, un peu plus chaude que celle du printemps d'Europe, & entre-mêlée de quelques orages, suffit pour amener à une parfaite maturité toutes les productions de la terre.

L'automne qui lui succède, est la saison la plus constamment

du Nord, qui est garnie de maisons sans interruption depuis Québec jusqu'à Montréal ; celle du Sud l'est également depuis Kamoufaska jusqu'à Québec.

belle; la récolte n'y est pas, comme en Europe, interrompue par de longues pluies ; c'est seulement au milieu de Novembre que le temps éprouve quelques variations sensibles.

La neige vient ensuite annoncer les rigueurs de l'hiver ; & cette neige bienfaisante, qui couvre le sol pendant toute cette saison, protège les grains, fertilise la terre, & assure aux cultivateurs d'abondantes récoltes.

Au mois d'Avril le printemps reparoit, & ses premières chaleurs, précédées quelquefois d'une pluie douce, viennent graduellement fondre la neige ; la terre alors se découvre, & la plus belle verdure embellit la campagne.

Les animaux particuliers à ce climat, & connus à la Nouvelle-York, sont l'*Élan*, l'*Ours*, le *Loup*, les *Renards rouges* & les *gris*, les *Castors*, les *Outres*, les *Martres*, les *Blaireaux*, les *Racoons*, les *Licèvres*, les *Lapins*, les *Porcs-épics*, & les *Écureuils* de cinq à six espèces. Tous ces animaux, qui offrent autant d'amusemens pour la chasse, que de ressources pour la table, fournissent encore au commerce d'Europe des pelleteries précieuses ; aucun d'eux ne fait la guerre à l'homme ; dès que la population se porte quelque part avec une certaine rapidité, les Loups & les Ours se retirent dans les forêts éloignées ; & l'Amérique leur fournira long-temps de semblables retraites.

Parmi les oiseaux il faut compter sur-tout les *Faisans*, les *Perdrix*, les *Bécasses*, & les *Pigeons ramiers*.

Les *Oies*, les *Canards sauvages*, & d'autres oiseaux aquatiques s'y multiplient tellement, que les rivières & les lacs en font pour ainsi dire couverts.

Le Lac Ontario est renommé pour la bonne qualité, la quantité & la variété des poissons qu'on y pêche ; les rivières en fournissent les différentes espèces, que nous connoissons, tels

L'hiver est au Canada, plus qu'ailleurs, *le bon temps*, je veux dire le temps de la bonne chère & des plaisirs. A la Toussaint, chacun tue son porc, on son bœuf, & pend ses provisions au grenier, où la gelée les fait & les conserve tout l'hiver. Jusqu'au Carême, l'habitant se gorge de viande, boit, fume, & dort; l'été il se nourrit de laitage, de beurre, de lard, &c.

Les terres du Bas-Canada sont généralement légères, sablonneuses & médiocres, au moins dans le voisinage de Québec. Plus on approche de Montréal, meilleures elles deviennent, le tout avec des variétés infinies.

Les nouvelles terres produisent de 15 à 20 pour un; les anciennes de 8 à 10 pour un, en bled. Les vieilles terres peuvent produire 20 à 25 pour un en pois, production intéressante pour l'engrais des animaux, & même pour la nourriture des chevaux. Aux environs de Montréal les terres produisent en général un cinquième de plus qu'à Québec. Une nouvelle terre peut conserver sa vigueur pendant vingt ans avec un soin ordinaire, & beaucoup plus long-temps avec un soin particulier: ce que les Canadiens appellent *soin ordinaire*, est de n'avoir aucun soin, si ce n'est de laisser leur terre en friche pendant

que l'*Alose*, l'*Esturgeon*, le *Saumon*, la *Basse*, la *Fruite ordinaire*, & la *Fruite saumonée*, la *Percbe*, le *Brochet*, l'*Anguille*, &c.: ces rivières sont si poissonneuses, qu'un homme, avec une simple ligne, pêche, dans une après-midi, autant, & souvent plus de poissons qu'il ne peut en porter.

pendant l'année qui suit la récolte, d'y laisser paître les bestiaux jusqu'au labour d'automne, & d'y semer du bled ou des pois au printemps qui suit le labour; le repos ici sert d'engrais, & le friche de pâture. Aussi voit-on presque toutes les propriétés divisées en deux parties par des clôtures; le bled croît, & les bestiaux paissent alternativement sur chaque division. On s'élève depuis long-temps contre cette manière de culture, mais la routine prévaut: les Anglois seuls s'en écartent; ils font usage d'engrais, ils labourent leurs terres, même l'année de repos; ils consacrent à la pâture des prairies qu'ils fument & améliorent; en un mot, ils prennent plus de peines, récoltent plus de grains, & labourent moins de terrain que les Canadiens. Ceux-ci tirent ce qu'ils peuvent de leur terre, jusqu'à ce qu'elle soit épuisée,—alors ils abattent des arbres, & en défrichent une nouvelle.

Bois.—Les bois qui poussent spontanément dans le Bas-Canada sont le hêtre, le merisier, le platane, l'érable, la perusse, le bouleau, le peuplier, le pin blanc & rouge, le noyer, l'épinette ou sapinette: les plus aisés à déraciner sont le hêtre, le merisier, l'érable, le bouleau, le peuplier:—les plus difficiles sont le cèdre & l'épinette.

Défrichement. Pour défricher une terre dans le Bas-Canada, on abat le bois avec la hache, on le coupe, on l'entasse, on le brûle; on pioche la terre pour en extirper les grosses racines: cette terre ainsi piochée se sème ordinairement deux ans de suite, après quoi on y met les animaux paître:—voilà

l'ancienne méthode ; elle est longue & coûteuse : suivant cette méthode, le défrichement d'un arpent, le labour compris, revient à 36 liv. *

La seconde méthode enseignée par les Américains, est d'abattre les arbres, de les brûler, & de semer entre les troncs, après avoir graté la terre avec la herse, ou la pioche ; cette méthode a parfaitement réussi, & économisée de moitié.

On a essayé d'une troisième, qui consiste à mettre le feu aux arbres sur pied, ou de les cerner simplement avec la hache ; ils sèchent dès la première

* En Amérique on n'arrache point les arbres pour défricher & cultiver un nouveau terrain ; l'usage est de les abattre : on brûle ensuite tout ce qu'on ne réserve pas pour articles d'exportation, tels que *mâts, poutres, pieux*, &c. La cendre dont on fait soi-même de la potasse (a), ou que l'on vend à ses voisins, paie seule les frais de défrichement ; c'est un profit sûr, lucratif, & facile, à cause des marchés situés sur les bords du Lac Ontario, ou d'une rivière navigable qui y communique.

Il n'en est pas de ces forêts, qui n'ont jamais été abattues, comme de celles de l'Europe ; les bois de ces anciennes forêts une fois coupés, ne repoussent plus ; leurs fouches se pourrissent dans peu d'années ; & se trouvant, par la grosseur des arbres, très-écartées les unes des autres, dès la première année elles permettent à la charrue, & à la herse, de cultiver la terre : la herse même suffit ; la récolte n'en est pas moins très-abondante ; & le même homme qui aura défriché son terrain, n'aura pas besoin, durant sa vie, d'y mettre de l'engrais, comme c'est l'usage en Europe.

(a) Il faut de cinq à six cents boisseaux Anglois pour obtenir un tonneau de potasse ; le tonneau pèse 2200 livres, & se vend actuellement, à Albany, de trente-cinq à quarante louis.

année, & ne donnent plus de feuilles : on sème tout à travers, & l'on prend son temps pour éclaircir le bois mort, qui tombe de lui-même ; l'abattre tout-à-fait, & enfin enlever les racines. Cette dernière méthode, la meilleure à ce que je crois, n'a pas pris dans le Bas-Canada, où l'on s'en tient encore à la première méthode, quoique la seconde commence à se répandre. Il est vrai qu'il y a des sortes de bois qu'il faut déraciner avant d'ensemencer la terre, & ils sont très-communs dans le Bas-Canada, tels que le cèdre, & l'épinette, dont les racines sont incorruptibles, & résistent au soc . . . ce défrichement est le plus coûteux & le plus long ; mais les terres à cèdres sont aussi les plus durables & les plus productives. Un homme ordinaire buche, en hiver, dix cordes de bois par semaine ; &, dans les grands jours, jusqu'à quinze : cet homme coûte de 24 à 30 sols par jour, & est nourri.

Quoique la plupart des Seigneurs de fief prennent l'usage de vendre les terres de leurs mouvances, cependant, de droit strict, une terre de bois de bout ne doit rien coûter de plus que le prix du contrat & du procès-verbal. Le tout, pour une terre de trois arpens de front, sur quarante de profondeur, coûte de 17 à 18 liv. Un Seigneur ne peut refuser ces sortes de concessions, dès qu'il en est requis.

Droits seigneuriaux.—Les droits seigneuriaux se réduisent strictement à ceci : Un sol de rente par arpent ; plus, . . . minots par 20 arpens, & quelques sols de cens pour toute la concession ; les lots & ventes à chaque mutation, lesquels sont le dou-

xième du prix d'acquisition ;—les droits de bannalité pour la mouture de la consommation seulement du Colon ;—le droit de retrait seigneurial ;—le droit de corvée, rarement exigé.

Dans le Gouvernement de Québec, le prix des terres faites est ordinairement de mille à quinze cents livres l'arpent de front, sur 40 de profondeur, les bâtimens compris. On peut donc espérer de se procurer un domaine de quatre à cinq cents arpens, bâti, & à moitié défrichés, pour dix à douze mille livres. Du côté de Montréal, il s'en trouve à meilleur compte & de meilleure qualité. Le luxe y ayant ruiné plus de familles, il s'y vend, par décret, de très-jolies possessions à fort bon marché. Un homme intelligent, actif, bon cultivateur, & qui a quelques fonds, sera plus jaloux, & fera mieux de prendre des terres en bois debout, c'est-à-dire en pleine forêt, ou à moitié faites, que d'en acheter de toutes défrichées :—outre que celles-ci, grace à la mauvaise méthode du pays, sont ou peuvent être épuisées : elles sont généralement disposées avec peu de goût, & il est agréable d'arranger soi-même sa demeure, ses attenances, ses cultures, ses bois, & ses promenades.

On peut faire des acquisitions de deux sortes ; les unes dans la mouvance des Seigneurs ; les autres, en franc fottage, dans les propriétés du Gouvernement :—ces propriétés sont partagées en *Townships* ; chaque *Township*, en lots de 200 arpens.—Toute personne peut obtenir jusqu'à dix ots, ou 1200 arpens, à la seule charge d'en payer.

l'arpentage par moitié, ce qui est peu de chose, & d'en laisser les deux septièmes à la disposition du Gouvernement.

Les bords du Fleuve, & ceux de la plupart des Rivières qui s'y déchargent, sont des Seigneuries régies par les loix Françaises. Les terres du Roi sont reculées dans les profondeurs, entre les Rivières Chaudière, de St. François, Yamuska, & Chambly, jusqu'au 45^e parallèle : elles sont gouvernées par le Droit Anglois.

Si l'on demandoit lequel est préférable d'acquérir d'un Seigneur, ou du Gouvernement, l'on ne doit pas s'attendre à des *réponses uniformes*. On pourroit d'abord acheter un petit domaine défriché & bâti, puis se procurer, d'après ses propres observations, des terres de la Couronne, dont l'acquisition n'est pas onéreuse, & qu'on peut abandonner avant d'en avoir fait faire l'arpentage, si l'on désespère d'y prospérer ; mais le premier besoin du Colon qui arrive est d'être logé, & de recueillir au plus tôt.

Il n'est pas rare, lorsqu'on est bien informé, & que l'on se met à l'affut des ventes, & sur-tout des ventes forcées, enfin lorsqu'on a des fonds, de trouver des terres au denier 15, & même au denier 10, communément au denier 20 de ce qu'elles peuvent rapporter, moyennant un bon entretien.

Conditions ordinaires du Fermage.—Le propriétaire fournit les bestiaux ; les semences & les fruits se partagent par moitié ; les premiers défrichemens, les nouveaux fossés, les nouvelles clôtures, se font aux frais du propriétaire.

Charges publiques.—Les charges publiques sont l'entretien du chemin sur ses possessions ; & le paiement de la dime, à la 26^e, sur le bled, l'avoine, l'orge, le seigle, & les pois :—pas un sol d'impôt foncier.

Productions.—Les productions du Bas-Canada sont peu variées ; ce sont le bled, l'avoine, l'orge, le seigle, les pois, le foin, le trèfle, le lin, peu de chanvre ;—on y cultive une espèce de foin d'un grand produit, c'est le mil, espèce de grain apporté du Mississipi.—Il y a peu d'espèces de fruits : la pomme & la prune y réussissent ; la groseille & la framboise y abondent. Il y a une grande différence de climat entre Québec & Montréal ; la pomme y est plus succulente ; la poire y mûrit, & même le raisin, mais non pas la pêche.

On tire de l'érable, du noyer, du mérisier, & du platane, & principalement de l'érable, un sucre également agréable & sain. Des expériences répétées ont prouvé qu'il est susceptible de raffinage, & de blancheur, aussi bien que le sucre de canne. On extrait du Pin le Beaume du Canada ; —l'écorce de Peruvia est très-bonne pour le Tan. Le cidre de Montréal est très-agréable. On fait avec les branches de l'épinette, trempées & bouillies dans l'eau, une boisson à laquelle on s'accoutume promptement, malgré son goût résineux ; elle est rafraîchissante, & même *doucement apéritive* ; on la nomme *Spruce-Beer*.

Il y a de bonnes Brasseries à Québec ;—on y fait assez bien l'*Ale* & le *Porter* :—on y a élevé 3 ou

4 Distilleries, qui fournissent le pays de liqueurs fortes.

Objets de Commerce.—Les objets de commerce du Bas-Canada sont le bled, les pelleteries, le bois, l'huile, le sucre d'érable, & le poisson salé : le bled & les pelleteries en sont les principales branches. Il s'est exporté en 1793, de 5 à 600 mille minots de bled, du poids de 60 livres le minot. Les plus belles pelleteries en ours, renards, loutres, martres & castors, viennent du nord du Bas-Canada, vers la côte du Labrador, des Eskimaux, & de la Baie de Hudson ; mais le plus grand nombre vient du Haut-Canada.

Caractère du Canadien.—Le Canadien est adroit & intelligent,—bon chasseur, guerrier intrépide & très-redoutable, mais paresseux & routinier : bornant son ambition aux choses nécessaires, il néglige ce qui est de commodité, & ne s'applique point aux choses d'agrément : le besoin lui a appris à tisser sa toile, à fabriquer ses étoffes, à tanner son cuir, à faire ses chaussures, à ferrer ses chevaux, & à charronner :—il se suffit à tous ses besoins. Le peuple du Canada est bon, honnête, religieux, hospitalier, généreux, ignorant, & sur-tout François au fond du cœur. Un François de France, l'unique distinction qu'ils mettent entre un François & un Canadien, est pour eux un être chéri & honoré. La douceur infinie du Gouvernement n'a pas encore pu l'*angliser*. L'habitant du fond des campagnes attend toujours le retour des François, qu'ils n'appellent pas autrement que *nos gens*. Le Gouverne-

ment n'ignore pas la manière dont le Clergé s'est conduit pour rectifier ces idées. Il n'y a que peu de temps que le Canadien se livre à l'étude de l'Anglois, & peu de gens, même entre les principaux, le parlent :—mais à présent, tous les enfans vont à l'École Angloise.

Loix & Jurisprudence.—Le Bas-Canada est régi suivant la coutume de Paris, sauf les changemens que les suites de la conquête ont dû y introduire. La Constitution Angloise y a été établie l'an passé, & les deux Chambres y ont lieu.

Monnoie.—La monnoie est différente dans le Haut & le Bas Canada : dans le Bas, la piastra d'Espagne vaut 6 liv., ou 5 shillings—l'écu de 6 francs de France, 6 liv. 12 s.—le louis d'or de France, 27 liv.—la guinée, 28 liv.—le louis courant est de 24 liv. du Canada, & n'est qu'une monnoie fictive ; il n'y a pas de pièce de cette valeur.

Prix des choses usuelles.—Les gages d'un valet de charrue, 160 liv. ;—d'une servante, 80 liv.—une paire de bœufs, de 3 à 4 ans, 160 liv.—un cheval de travail, 130 liv.—un porc maigre, 15 liv.—une bonne vache, 50 liv.—une charrue, 40 liv.—une herse à dents de fer, 40 liv.—une houe, 3 liv.—une hache, 4 liv.—le minot de froment, de 60 pesant, 4 liv.—de pois, 4 liv.—d'avoine, 1 liv.—le cent de foin, 30 liv.—la paille, le tiers du foin ;—un cheval de travail consomme 300 bottes de foin, 25 minots d'avoine ;—un bœuf peut hiverner avec 1000 livres de paille, & 50 de foin.

Le bois de charpente équarré, 3 à 4 f. le pied ;— la planche du meilleur pin, 45 liv. le cent ; de pin inférieur, 24 liv.—d'épinette, 16 liv. : la planche est de 10 pouces sur dix pieds, & 18 lignes d'épaisseur ;—le fer d'Europe, de 33 à 36 liv.—du pays, de 24 à 30 liv.—la chaux, 2 liv. la barrique ;—la pierre belle, 18 liv. commune, 12 liv.—la maçonnerie, de 20 à 24 liv. la toise, en pierre commune ; en belle pierre, faite & fournie, 28 liv.—la journée du maçon, en campagne, 4 liv. 10 f. ; en ville, 6 liv.—les bois de chauffage. en ville, 6 liv. la corde ; transport, 2 liv. : la corde de 8 pieds sur 4 & 4.—le pain blanc (la livre) de 2 à 3 sols : pain bis, de 18 deniers à 2 sols—le bœuf, de 4 à 7 sols ; les autres viandes de boucherie, à proportion.

Boissons.—Eau-de-vie de France, 12 shillings le gallon ;—Esprits de la Jamaïque, 6 liv.—Rum du pays, 5 liv.—Vins de Madère, 20 louis du Canada, la barrique ; de Porto, 22 louis ; de Malaga, 10 louis ; de Ténérif, 12 louis ; d'Espagne, 8 louis. Il y a beaucoup de pauvres à Québec ; tous les fainéans s'y réfugient : point de pauvres en campagne, si ce n'est les paresseux & les infirmes.

HAUT - CANADA.

Cette province est encore dans l'enfance ; tous les forts qui y sont parsemés ont été construits par les François pour protéger le commerce des pelleteries, & se garantir des Sauvages, alors redoutables, mais qui ne le sont plus.

Commerce.—Le commerce des pelleteries est encore florissant, & entretient une navigation suivie,

depuis Michillimackinac, & même depuis le Grand Portage, au-delà du Lac Supérieur jusqu'à Montréal, navigation coûteuse, difficile, &, dans certains endroits, très-périlleuse, à cause des rapides du Fleuve St. Laurent, dont la vue seule fait frémir.

Villes.—La ville principale de cette province est le Détroit, situé entre le Lac Erié & le Lac Huron, au 42° 39' de latitude, & à-peu-près 270 lieues de Québec. Kingston, Niagara, Michillimackinac, sont des villes naissantes: York, ci-devant Toronto, est à peine tracée.

Climat.—Le Haut-Canada diffère de beaucoup du Bas par le climat, la température, & les objets de commerce: la température y est agréable & douce; la neige qui y tombe est promptement fondue; on y éprouve de grandes chaleurs, mais qui sont supportables par la quantité d'eau qui rafraîchit l'air.

Insectes.—Le plus grand & le plus insupportable fléau du Haut-Canada, ce sont les mouches d'été: il y en a de plusieurs sortes, Mareingoins, Brulots, &c. &c. &c. toutes fort incommodes, & dont on se garantit difficilement dans les bois. Ces essaims fâcheux sortent en Juin, & il n'est presque plus en Septembre; les bois sont leur refuge, & les défrichemens en délivrent.

Productions.—Le terrain produit toutes sortes d'arbres; le chêne y est le plus commun, & de la plus grande beauté; l'érable, le hêtre, le bouleau, le platane, le merisier, plusieurs espèces de noyers,

le frêne, le pin, la perusse, l'épinette, le tremble, le peuplier noir, le chataignier, enfin le sassafras, & le tulipier ; — le sassafras reste communément en arbrisseau ; il croit à l'ombre sous le grand bois.

Le ginseng est un arbruste dont la racine est fort connue ; celle de l'hypicacuana ne l'est pas moins : les autres plantes les plus communes de ce pays sont le capillaire, qui croît beaucoup plus haut que le nôtre, & a plus de force ; le myrte à chandelle ; un grand nombre de plantes aromatiques & médicinales. Tous les fruits y viennent à merveille ; une grande partie spontanément, tels que le raisin, la pêche, la prune, la pomme : le climat se prête à tout ; mais il faudroit garantir les arbres les plus tendres contre l'hiver, qui y est plus vif qu'il ne l'est en Europe sous les mêmes parallèles. *

* Sur une étendue d'environ quinze lieues de longueur, sur huit à dix de largeur, le sol varie toujours ; mais on en détermine la qualité d'après les différentes espèces d'arbres qui s'y trouvent, & d'après la vigueur de la végétation : elle est telle, que la surface de la terre est presque toute couverte d'arbres très-droits, & si élevés, qu'ils ont de quatre-vingt à cent & deux cents pieds de haut.

Ces arbres sont de différentes espèces, & très-variés dans leur genre, tels que le *chêne* (a), le *hêtre*, l'*orme*, le *frêne*, le *chataignier*, le *bouleau noir* & l'*argenté*.

Le *cerisier sauvage*, très-important pour la menuiserie & l'ébénisterie, y est très-commun, & de la plus belle venue ; son bois peut tenir lieu de bois d'Acajou, dont il a les principales propriétés.

(a) Il y a le *chêne noir*, le *blanc*, le *rouge*, le *chêne aquatique*. & le *chêne chataignier*.

Maladies.—Les terres du Haut Canada sont d'une beaucoup meilleure qualité que celles du Bas, le tout avec de grandes variétés. En général les

L'hyrcori s'y trouve également ; c'est le meilleur bois à brûler, & les cendres sont très-propres à faire de la potasse (1) : les noix qu'il produit sont excellentes à manger. Il est encore une espèce de noyer, qui porte une noix qu'on appelle *noix de beurre*, à cause de sa bonne qualité ; cet arbre ne se rencontre que dans les vallées, & désigne un sol très-riche.

Sur les hauteurs on voit les *pins* de différente espèce, & surtout le *pin-blanc*, dont la majesté frappe les regards, & dont l'utilité ne peut être comparée à celle d'aucun autre arbre du globe ; son bois, recherché pour la charpente, fournit aussi des mâts pour les plus forts vaisseaux de guerre.

Dans les parties moins élevées, & dans les plaines, on remarque le *platane occidental*, qui est semblable, pour sa qualité, aux bois de hêtre & de chêne : on y remarque sur-tout l'*érable à sucre* (2), si intéressant pour le cultivateur, & que la Providence semble avoir prodigué dans ces bois : il mérite une considération particulière.

“ Il est peu d'arbres,” dit Valmont de Bomare (3), qui rassemblent autant de variété, d'agrément, & d'utilité, qui croissent avec plus de vitesse & d'uniformité, qui s'accroissent mieux des plus mauvaises expositions, qui exigent moins de soins & de culture, qui résistent mieux à toutes les intempéries des saisons, & que l'on puisse multiplier avec plus de facilité.”

(1) La Potasse est un sel alkali, fixe, tiré des cendres produites par la combustion de différens végétaux ; on s'en sert dans les verreries, dans les teintures, & pour blanchir les toiles.

(2) Cette espèce d'érable appartient spécialement au climat & au sol de l'Amérique Septentrionale : on en a vu, en 1762, plusieurs plants dans les jardins de M. de Buffon, à Montbard, qui, quoique âgés de dix ans, n'avoient encore donné ni fleurs, ni graines.

(3) Dict. d'Hist. Nat. au mot d'Erable.

bords des Lacs sont moins bons que les profon-
deurs.

Le pays est plat, les terres basses, &, en beau-
coup d'endroits, marécageuses; à l'exception de

Ce n'est que depuis deux ans que les cultivateurs ont appris à tirer de cet arbre si précieux tout le parti qu'ils en pouvoient tirer. Ils savoient bien en extraire une liqueur douce, qu'on réduisoit en sucre; mais leur procédé étoit si imparfait, qu'il n'en résulloit qu'un très-foible avantage.

Au commencement de 1790 on découvrit la méthode de purifier le sucre; cette méthode est si simple, que dans le Comté de Montgomery, l'ouvrier qui travaille avec activité, pendant 6 semaines, en Février & en Mars, peut en faire un millier pesant; elle s'est tellement perfectionnée, que ce sucre est égal en tout à celui qu'on retire de nos Isles: il se vend le même prix. (1)

L'érable ne demande aucune culture; l'extraction du suc s'en fait à très-peu de frais, & dans une saison où les travaux de la terre suspendus, donnent du loisir aux cultivateurs; il faut remarquer encore que cet arbre ne souffre point de l'incision qu'on y fait: il est certain que ceux dont on a extrait, pendant cinquante ans, la liqueur qui en découle, sont d'une aussi belle venue, que ceux qui n'ont pas été incisés.

Si des arbres nous passons aux plantes, nous trouvons, dans cette partie de l'Amérique, la même variété, la même multiplicité, sans parler des herbes de différentes sortes, qui servent de nourriture aux chevaux & aux bœufs, que l'on envoie paître dans les forêts, on distingue, dans le nombre des plantes & des arbrisseaux, les framboisiers & fraisières, qui y poussent en grande abondance.

Les *pommes-de-mai* y sont de la grosseur d'un fort citron, d'un

(1) Le Juge Cooper forme actuellement, près du Lac Otsego, un établissement pour raffiner le sucre d'Érable; plusieurs Négocians de Philadelphie s'y sont intéressés. *Gazette Nationale Américaine du 21 Février 1792.*

très-hautes collines qui règnent uniformément le long du Lac Ontario, il n'y a pas ombre de montagnes ; l'air est moins pur, & moins sain qu'au Bas-Canada. Les fièvres *tréublantes* sont un tribut que presque tout le monde y paie ; & plusieurs les ont régulièrement tous les ans. Cette année 1793

très-bon goût, & semblent particulières à l'Amérique.

Le houblon y vient naturellement, & sa qualité est égale à celle du houblon qu'on cultive en Evrope.

Le *trèfle-blanc*, comme le dit Powel, est si naturel au fol d'Amérique, qu'il y croit sans culture, & se trouve par-tout ; il est, suivant Arthur Young, la preuve la plus certaine d'un fol excellent & fertile. (1)

Parmi les racines, on en remarque sur-tout deux infiniment utiles au commerce, la *faïse-pareille* & le *ginseng*, qu'on transporte avec tant d'avantages à la Chine.

Nous croyons devoir ajouter-ici ce que dit, du fol de l'Amérique Septentrionale, le savant Ellis, dans les *Tranfactions Philosophiques de Philadelphie*. " On connoît peu de plantes " *indigènes aux pays éloignés, & principalement au nord de la* " *Chine, qui ne puissent parfaitement réussir au nord de l'Amé-* " *rique.*"

Ces différens détails prouvent sans doute la fécondité du fol dont nous parlons (2) : mais à cette preuve universellement reconnue, nous croyons devoir en ajouter une autre non moins concluante ; ce sont les productions des terres cultivées le long

(1) Cette plante, ajoute le même auteur, démontre que les terres de l'Amérique sont particulièrement propres aux prairies, qui doivent finalement attirer l'ambition du cultivateur. *Annal. sur l'Agriculture, vol. 17, p. 207.*

(2) C'est en parlant de ce même fol, que Morfe dit : " Les meilleures " terres de l'Etat de New-York sont situées dans le voisinage de la rivière de " Mohawk, à l'ouest des montagnes d'Allegany ; elles sont encore dans " l'état de nature, mais on commence à y former des établissemens."

a été plus fiévreuse que les précédentes ; les eaux stagnantes y contribuent sans doute ; du reste on observe qu'à mesure que le pays se défriche, il perd de son insalubrité. Il est de fait que les fièvres attaquent plutôt les nouveaux établissemens lorsqu'ils sont humides. La Pensilvanie elle-même,

des rivières de Mohawk & de Wood-Creek, qui avoisinent ce sol ; ces terres, auparavant couvertes des mêmes espèces d'arbres dont nous avons parlé, & qu'on a détruits, sont d'une fertilité qu'aucune terre en Europe ne peut égaler ; elles produisent abondamment des grains de toute espèce, tels que le *Maïs* ou *bled de Turquie*, le *bled noir*, l'*orge*, l'*avoine* & la *vesce*.

Les *pois* & les *fèves* s'y cultivent avec tant de succès, qu'on en fait une exportation très-considérable dans les Iles Angloises & Françoises.

Les *melons*, les *concombres*, les *citrouilles*, y viennent en pleine terre, sans le secours du fumier.

Le lin & le chanvre s'y récoltent en très-grande quantité ; & c'est un fait incontestable, qu'on exporte plus de graines de lin de cette partie de l'État de New-York, que de toutes les parties des Etats-Unis ensemble : l'exportation a été jusqu'à trois cents mille boisseaux. (1)

“ Outre ses productions indigènes,” dit le Spectateur Américain, “ toutes les productions de l'Europe, dont on a fait des “ essais à la Nouvelle-York, y viennent parfaitement ; & il “ en est plusieurs qui, avec peu de peine, y parviennent à un “ degré de bonté infiniment au-dessus de celui qu'elles ont en “ Europe, après une culture très-soignée, & très-dispen- “ dieuse. (2)”

(1) Le boisseau est une mesure qui, remplie de bled, pèse environ 54 livs poids de marc.

(2) Le Spectateur Amér. p. 256.

ce pays si sain actuellement, étoit très-févreux lorsqu'on commença de la coloniser, mais il est aisé de s'en préserver en se garantissant contre les transitions subites du chaud au froid. L'air circule & se renouvelle à mesure que les forêts disparaissent.

La richesse du pays, la vraie richesse, c'est la fécondité du sol, qui ne refuse rien à la culture la plus légère.

Traite.—Mais l'objet unique de la cupidité a été jusqu'ici la traite avec les Sauvages; elle se fait principalement à Michillimackinac, & au Détroit. De plus il s'établit une infinité de petits *traiteurs*, qui s'enfoncent dans les bois, à l'envi les uns des autres, & se disputent de vitesse, ou d'industrie pour attirer les Sauvages.

Il est descendu cette année, 2500 paquets de pelleteries, savoir 2000 du Détroit, 500 de Michillimackinac: le paquet vaut, l'un dans l'autre, à-peu-près 12,00 liv, ce qui fait 125,000 louis.

Objets d'échange.—Ces objets sont des habillemens, des armes, des provisions de chasse, de la nourriture, des bijouteries, consistant en ornemens d'or, d'argent, de verre & de porcelaine, du vermillon, &c. ; mais le grand & le plus funeste article c'est la liqueur: l'ivrognerie est la passion la plus indomptable de celles des Sauvages; elle est le principe de leur destruction: un Sauvage en train de boire, donnera tout ce qu'il possède pour un verre de rum, & ils ne sont que trop bien servis en cela. Un Sauvage dans l'ivresse ne se bat plus qu'avec

qu'avec la hâche ou le couteau : il feint d'être ivre pour tuer son ennemi. Ivre, il tue son ami, sa femme, son enfant; & il se justifie en disant, *J'avois perdu la raison.*

Nature & effets du commerce des Pelleteries.

Le commerce des Pelleteries est concentré dans une compagnie fort opulente, qui y emploie des fonds très-considérables; mais il doit s'éteindre pour deux raisons en quelque sorte opposées: 1°, faute de bêtes sauvages, dont il se fait depuis long-temps une destruction prodigieuse, & qu'on ne trouve plus qu'à des distances très-considérables, & jusqu'à 400 lieues de Michillimackinac; il y a même des facteurs qui s'enfoncent jusqu'à douze cents lieues dans les terres, pour faire la traite: 2°, faute de chasseurs; les vins des Européens, & sur-tout leurs liqueurs, détruisent sensiblement les Nations Sauvages. Bien plus, le commerce des pelleteries, qui enrichit les gros capitalistes de Montréal & de Québec, est, pour le Bas-Canada un germe de dépopulation & de destruction. Il occupe & énerve la jeunesse; elle se livre à la débauche avec les Sauvages, qui sont fort lascifs; elle y perd toute idée de religion & de pudeur; enfin elle y mène la vie la plus dure, réduite à un peu de Maïs pour toute nourriture, obligée de coucher en plein air, &c.

La seule navigation du Fleuve, depuis Montréal jusqu'à Kingston, & le travail des portages, exigent des forces étonnantes; il n'y a que le Canadien qui

puisse y résister. Le commerce, outre trois ou quatre goëlettes qui vont & viennent sur les Lacs, emploie environ 36 bateaux sur le Fleuve pour porter de Montréal à Kingston les objets d'échange, & rapporter les pelleteries, qu'on débarque à Kingston.

Le Roi a le même nombre de bateaux pour transporter les provisions des troupes, & les présens qu'il fait, tous les ans, aux Nations Indiennes. Chaque bateau occupe au moins 4 hommes; ce sont 300 hommes dont le métier est de lutter contre les rapides les plus dangereux. Outre ces 300 hommes, un grand nombre monte droit à Michillimackinac par la grande rivière des Ottawaks, en canots d'écorce; de cette rivière ils arrivent, à travers une infinité de portages, au Lac de Mipissing, & de là, par la rivière des François, au Lac Huron: il n'y a pas moins de 150 hommes employés de ce côté. Il en faut compter au moins 200 répandus dans les profondeurs, courant les bois, les lacs, les rivières, ou travaillant dans les magasins.

Il n'y a donc pas moins de 600 hommes de l'élite du peuple du Bas Canada employés à la traite des pelleteries, qui n'en rapportent qu'un corps usé, & tous les vices.

Autres objets de commerce.—Outre le bled & les pelleteries, la potasse, le merrain, le bois de charpente & de construction, enfin les liqueurs fortes deviennent des branches de commerce pour le

Haut Canada : on y a fait aussi du bray & du goudron, mais en petite quantité. Il s'y élève actuellement des brasseries. *

* En jettant les yeux sur la partie de la Nouvelle-York, qui avoisine ce Canton, l'on conçoit aisément quelle devrait être la supériorité de son commerce sur tous les Etats-Unis.

“ Tout l'Etat de New-York, dit Morfe (1), est tellement coupé & divisé par les branches de la rivière d'Hudson, de la Delaware, de la Susquehannak, & autres rivières, qu'il y a très-peu d'endroits, dans toute son étendue, qui soient à plus de cinq à six lieux d'une rivière navigable.”

Il est étonnant que tant d'avantages naturels aient été si long-temps négligés dans la Nouvelle-York ; mais l'activité de ses voisins l'éclairant sur ses ressources, a excité son émulation, & réveillé son industrie. Cet Etat commence à sentir que rien n'est plus aisé que d'attirer dans ses ports un commerce plus florissant, & de partager avec les Anglois tout ce que le Fleuve St. Laurent lui présente de moyens.

Située à l'extrémité du Lac Ontario, qui est la plus voisine des pays habités, entourée & divisée par plusieurs rivières navigables, la concession faite à la Compagnie de New-York, renferme tout ce qui est propre à nourrir l'industrie & l'activité de ses habitans.

Ils ont d'abord l'économie de tous les frais, que d'autres sont obligés de faire pour le transport de leurs denrées : sans doute on consommera, dans les premiers temps, les différens grains que l'on cultivera ; mais, dès la première année, le merrain & le bois de charpente seront mis à profit.

La potasse (2) sera dès-lors un des articles les plus essentiels,

(1) Géographie Amér. page 246.

(2) L'Etat seul de New-York en a exporté, en 1791, près de trois mille tonnes.

Population.—L'espèce humaine y est rare encore, il se trouve à Michillimackinac de 3 à 4 mille hommes pendant la traite ; ce temps passé, il n'y reste pas 300 habitans.

Le Détroit, ville charmante, renferme environ 2000 ames ; Niagara, pas plus de 400 ; Kingston, à-peu-près autant ; Johnston, entre Kingston & Montréal, ne fait que de naître.

La population des villes n'exède pas beaucoup trois, & va tout au plus à quatre mille ames ; les campagnes, depuis le Lac St. François jusqu'à Kingston, sont bien établies : il y a même, en certaines parties, jusqu'à sept concessions habitées en profondeur. La Baye Kintey près de Kingston, & qui s'étend le long du Lac Ontario, est parfaitement belle & florissante ; il y a peu d'habitations le long de l'Ontario jusqu'au fond du Lac : de là jusqu'à Niagara, les établissemens se forment & prospèrent, ainsi que de Niagara au Fort Erié : à 12 lieues plus haut est la belle chûte entre deux.

Du Fort Erié au Détroit il n'y a pas encore d'établissement, & c'est sans contredit la plus belle & la plus grande partie du Haut Canada. Cette

à la *falso-parvella* & le *ginseng* (1), un grand objet d'exportation.

Nota. Quoique les glaces du Fleuve de St. Laurent, en hiver, en empêche la navigation, dans cette saison les communications du Canada avec l'Europe se font également par New-York, &c.

(1) La ville d'Hudson, qui est à douze lieues au-dessous d'Albany, en a exporté, en 1784, une cargaison entière au Cap de Bonne-Espérance.

population des campagnes peut donner 7 à 8000 ames ; ajoutez-y celle des villes, & 600 hommes de troupes distribués dans les Forts, ce qui, ensemble, porte à-peu-près à 12000 ames le nombre des habitans du Haut Canada.

Culture.—La culture y est plus facile & d'un plus grand produit que celle de la basse province : 1^o, les défrichemens s'y font suivant la 3^e méthode; 2^o, les cèdres, & autres arbres difficiles à déraciner, y sont rares; 3^o, le bled s'y sème en automne, mûrit mieux, est meilleur, donne de la plus belle farine. On distingue aisément le pain fait avec du froment du Haut, de celui fait avec le froment du Bas Canada. 4^o, La terre produit généralement de 15 à 20 pour un; en certains endroits jusqu'à 30: ce qui est d'un grand tiers plus que dans la basse province.

Il est vrai que ces avantages sont balancés: 1^o, la main-d'œuvre y est plus chère du double; 2^o, les bestiaux plus rares, & presque d'une valeur triple; 3^o, les difficultés de l'exportation causent une diminution de 25 pour cent sur les denrées exportées, & une augmentation de 30 p. cent sur les marchandises importées: ainsi, lorsque le bled vaut 4 liv. à Montréal, il ne se vend que 3 liv. à Kingston;—arrivé à Montréal, le pain de Kingston y vaut 5 liv. à cause de sa qualité.

De ces inconvéniens les deux premiers ne sont que l'effet du défaut de population; & le troisième s'atténuera si l'on facilite les transports par terre.—

Jusqu'ici le Roi a acheté les bleds du Haut Canada pour l'approvisionnement des garnisons, ce qui l'a maintenu sur un bon prix ; il baissera nécessairement lorsque ce débouché deviendra insuffisant pour absorber la quantité du grain.

Cette partie du Canada est peuplée d'Ecoffois, d'Irlandois, d'Américains, d'Allemands, de Hollandois, & de Canadiens ; mais ces derniers sont en petit nombre.

Dans quelque maison que vous entriez, vous entendez faire l'éloge du climat & de la terre : nul n'est mécontent.

Les Ecoffois & les Américains sont les meilleurs Colons ; leurs établissemens ont un air de propreté, d'élégance, & de gaieté. Les établissemens Allemands ont un air misérable, & sont mal rangés.— On peut laisser les bestiaux à l'air toute l'année ; plusieurs le font : le grand nombre préfère de les tenir à l'écurie 3 mois d'hiver.

Le Haut Canada me paroît aussi propre, que quelque pays que ce soit, pour la culture de la vigne, & il y a des sites très-beaux pour cela ; ce seroit un essai à tenter : s'il réussissoit, le profit seroit considérable.

Loix.—Les loix Angloises sont les seules connues dans le Haut Canada, & le Canadien François s'y trouve étranger : on n'y parle qu'Anglois.

On y a établi, depuis deux ans, ainsi que dans le Bas Canada, un Chambre de Représentans, & un Conseil Législatif, qui est comme la Chambre

des Pairs.—Voilà la Constitution Angloise établie dans son intégrité en Canada.

Monnaie.—La monnaie courante de cette province est celle de New-York ; c'est-à-dire que la piastre d'Espagne y vaut 8 shillings ; & le shilling 15 sols du Bas Canada. L'argent y est très-rare, & d'une grande utilité pour l'achat des bestiaux, qui se fait des Américains, qui ne se paient pas en papier.

Sauvages.—Il faut convenir que le voisinage des Nations Indiennes n'est incommode, que parce que les Sauvages sont importuns & voleurs ; mais ils ne sont plus redoutables.

Le Colonel-Général Simcoe, Lieutenant-Gouverneur du Haut Canada, fait sa résidence actuelle à York, ci-devant Toronto. au milieu des forêts ; il y a tracé le plan d'une ville & d'un fort : cet homme instruit & infatigable a la tête remplie de grandes idées, qui toutes tendent à la prospérité de la province : il y consacre ses belles années, & une fortune immense, accompagné par-tout & secondé par son épouse, dont les talens & le courage font honneur à son sexe. Il n'est pas douteux que, si les desseins du Gouverneur Simcoe se réalisent, le Haut Canada ne devienne l'une des plus belles & des plus heureuses portions du globe. La nature a dessiné l'emplacement d'un Empire dans la grande presqu'île formée par les lacs & la rivière des Ottowaks. Dans cette Chersonnèse, la première du monde pour l'étendue, M. Simcoe

projette cinq grandes villes, que le temps peut faire éclore.

On peut assurer avec certitude que les Emigrés François, le Clergé en particulier, tous les bons Royalistes en général, les hommes à talens & à ressources, seront accueillis avec empressement, & encouragés par le Gouverneur Simcoe, appréciateur éclairé du mérite.

Je joindrai à ces Notes quelques observations relatives aux différentes personnes qui songeroient à passer en Canada.

Ces personnes sont ou ecclésiastiques, ou laïcs.

Ecclésiastiques.—Le Clergé qui se proposeroit de venir au Canada ne peut avoir d'autre vue que de se consacrer au travail, sous la dépendance & les ordres de l'Evêque de Québec ; toute vue d'ambition, ou de repos, seroit ici déplacée, & trompée ; les Prêtres n'y trouveront ni dignités, ni loisir, mais beaucoup de bien à faire, moyennant beaucoup de peine.—On n'avoit pas, dans le principe, envisagé la translation du Clergé François au Canada comme une mission, mais comme une ressource contre le besoin, & un soulagement pour la Grande-Bretagne ;—on se proposoit de réunir les Ecclésiastiques en Communauté, & de les mettre à même de vivre de leur travail manuel :—cette idée, grande & simple, a paru à plusieurs une chimère ; à d'autres elle a semblé d'une exécution possible, mais difficile *.

* Voyez Mémoires du Vicomte de Vaux, en Octobre 1792, cités ci-dessus, à la Note de la page 22.

Offre du Séminaire de Montréal.—On ne doit pas oublier, à cet égard, le procédé généreux du Séminaire de Montréal, qui offre une belle Seigneurie dans un sol excellent, en cas que ce plan se réalise, & joint à ce don de grands secours pécuniaires.

Le vif intérêt qu'y a mis le Général Clarke, Lieutenant-Gouverneur du Bas - Canada, mérite également la reconnoissance du Clergé François : sur la référence qu'il en a faite à son Conseil, le Conseil s'est appliqué à connoître tous les genres de secours qu'il seroit possible de donner au Clergé réfugié, s'il arrivoit en nombre. Je dirai, en passant, que si cette idée s'exécutoit, il me semble que ce devroit être de préférence dans le Haut Canada ; mais elle ne pourroit s'exécuter sans des secours de la part du Gouvernement ; & il seroit nécessaire qu'un tel plan fût exécuté par un homme de tête & de résolution.—Considérons le Canada uniquement comme un champ qui appelle les ouvriers évangéliques, il offre des ressources & de l'emploi pour une centaine de Prêtres en ce moment ;— 1°, dans les Cures non desservies, faute de sujets ; 2°, dans des cantons assez peuplés pour devenir des paroisses ; 3°, pour l'éducation, tant publique que particulière ; 4°, pour apostoliser dans le Haut Canada, où il y a déjà cinq villes bien commencées, avec des campagnes très-bien établies, & où la seule ville du Détroit possède des Prêtres ; 5°, pour annoncer l'Évangile aux Nations Indiennes, qui n'ont plus que cinq Missions fixes, St. Régis, le

Haut St. Louis, le Lac des deux Montagnes, Lorette, & Tadoufac. Toutes autres Nations, errantes ou sédentaires, sont plongées dans l'idolâtrie, à l'exception de deux villages Muhaulu, dont l'un est Protestant, l'autre professe la doctrine des Kernutes, ou Frères Moraves.—Au surplus, les Lettres de Monseigneur l'Evêque de Québec ne laissent rien à désirer sur cette matière*.

Laïcs.—Tout laïc qui a le projet de former un établissement au Canada, ne doit pas apporter avec lui moins de six mille livres, son voyage payé. Il pourra avoir à Québec un logement décent pour 300 liv. & être très-bien nourri à raison de 600 liv. l'année. Là il pourra se décider pour le Haut, ou le Bas Canada. (*Nous croyons que 200 louis suffiroient.*)

Moyens de s'établir.—S'il se décide pour le Bas, il s'adressera à un notaire, qui lui trouvera un petit domaine de deux ou trois arpens de front, qui soit bâti. Je pense que cette acquisition ne lui coûtera pas plus de 3000 liv. Il devra se procurer une paire de bœufs, 160 liv.—une vache, 50 liv.—un cheval, 130 liv.—instrumens de labourage, 100 liv.—voitures & harnois, 200 liv.—meubles,

* On voit donc, par le Rapport de MM. les Commissaires, que cent *Ecclesiastiques* trouveroient de l'emploi dans le Canada, en outre tous les établissemens agricoles qu'ils peuvent former en communauté, avec l'aide du Gouvernement, & du riche Séminaire de Montréal,

200 liv.—quarante minots de bled pour la nourriture, 160 liv.—provisions pour les animaux, 150 liv.—autres dépenses, 350 liv.—total, 1500 liv.—total général, 4500 liv. Son travail de l'année, s'il ensemence tout de suite, peut lui rapporter 200 minots de bleds, & d'autres grains à proportion, ce qui le mettra en état d'attendre l'année suivante, & d'augmenter ses cultures; il verra ensuite à s'aggrandir, soit par de nouvelles acquisitions en terres faites, soit par des défrichemens sur les terres de la Couronne.

S'il se décide pour le Haut Canada, il pourra monter droit à Montréal: ce cabotage emploie 40 à 50 goëlettes, senauts & bateaux de toute grandeur. Le trajet, par eau, est de deux piastres par personne, sans le bagage; par la poste, il est de deux guinées. Rendu à Montréal, il se disposera, si la saison le permet, à remonter le Fleuve jusqu'à Kingston; cette navigation, comme celle de tout le Fleuve, est interrompue dans l'hiver. Kingston est un pied-à-terre indispensable, & un lieu de dépôt pour les bagages.

C'est par cette raison que M. de la Corne & moi avons demandé & obtenu un grand emplacement dans l'enceinte de Kingston, & pareillement dans celle d'York: notre dessein est d'y faire construire des maisons à l'usage des Emigrés François, qui pourroient y descendre, & y demeurer autant de temps qu'il leur faudra pour se donner une habitation sur la terre qu'ils auront choisie. De Kingston il se ren-

dra auprès du Gouverneur, qui lui accordera une concession.

On fera sans doute soigneux de se placer, autant qu'il sera possible, au bord d'un des Lacs, ou près d'une rivière navigable, telle que la rivière à la Tranche, ou Ouse, qui tombe dans le Lac Erié.

Le Gouverneur Simcoe a mis en réserve un *Township* pour les Emigrés, le long de la Baye profonde qui forme ce qu'on appelle la Tête du Lac Ontario, & à laquelle il a donné le nom de Burlington Bay. Nous avons visité cet emplacement, qui est très-pittoresque, & propre, à ce qui nous a paru, à la culture de la Vigne.

Les meilleurs terrains sont de la Baye de Kintey à York, & sur le Lac Erié jusqu'à la Longue Pointe.

Manière de s'établir.—Le premier soin du nouveau Colon sera de se bâtir une cabane informe, & logeable pourtant, *en pièce sur pièce*, c'est-à-dire, avec des arbres bruts, couchés les uns sur les autres, & enclavés aux angles par des entailles : les vuides se bouchent avec de l'argile ; l'intérieur se revêt de planches. On passe ainsi les deux ou trois premières années*.

Lorsque l'établissement a pris de la consistance, & qu'on a ses matériaux prêts, on songe à bâtir

* Lorsqu'un nouveau Colon arrive, tous les voisins s'empressent de lui aider à construire sa maison, & ne le quittent que lorsqu'elle est en état de le loger.

une maison solide avec le degré d'élégance ou de simplicité qu'on veut y mettre. C'est ainsi qu'ont fait ceux qui semblent s'y entendre le mieux.

Voici ce que peut coûter le transport des effets depuis Montréal jusqu'à Kingston, distance de 60 lieues. Je suppose que le Gouvernement prêtera ses bateaux. Un bateau porte 24 quarts, ou 6 milliers pesant : il faut 4 hommes pour le conduire, dont 2 à 8 piastras, & 2 à 7, ce qui fait 30 piastras ; — nourriture des 4 hommes pour 11 ou 12 jours, 6 piastras : — total, pour le transport de six milliers, 36 piastras.

De Kingston à Niagara, ou environ, le passage est d'une guinée, si l'on se nourrit ; & de deux, si le capitaine est chargé de la nourriture : le bagage paie à raison d'une piastra par tonneau d'arrimage, c'est-à-dire, en étendue, quel que soit le poids ; le tonneau est d'environ 4 pieds & demi, cubes.

Voici les principaux objets dont il faut être muni en partant d'Europe : 1^o, une ample provision de linge, habits, souliers, bottes ; 2^o, des lits, rideaux, matelats, toile en pièce, pour le ménage ; 3^o, ustensiles de cuisine, batterie, &c. ; 4^o, tout ce qui est du service de la table, sur-tout verrerie ; 5^o, claincaillerie domestique, comme serrures, charnières, &c. ; 6^o, graines, noyaux & pepins de toutes espèces de fruits, même de jeunes plantes emballées dans de la mousse ou pailles ; 7^o, il est superflu de recommander la provision de livres à ceux qui en avoient l'usage, & la librairie, sur-tout en livres

François, est un des articles les plus chers de ce pays ; 8°, des lettres de recommandation pour les meilleures maisons de Québec & de Montréal ; sans cette précaution, l'on n'est reçu, ni secouru d'aucun côté ; au lieu que, recommandé, l'on est accueilli de la manière la plus hospitalière 9°, L'article le plus important est un passe-port du Ministre, pour le Canada spécialement ;—sans cette formalité, nul François n'y seroit souffert : & Mylord Dorchester, d'ailleurs très-favorable aux Réfugiés François, en a fait la déclaration formelle.

Je sens que ces Notes ont le double défaut d'être diffusés & incomplètes ; je supplie qu'on m'excuse, je n'ai eu le temps ni d'être court, ni d'être *profond* : je me suis borné à l'exactitude.

Si quelques-uns de mes Compatriotes se décident à venir essayer du Canada, il n'en est aucun à qui je ne dise, du fond de mon cœur, que je me tiendrai heureux de lui être utile.

Quant à ceux qui viendroient avec quelques spéculations de commerce, *je crois qu'ils auroient de la peine à réussir* : les vins & les eaux-de-vie de France y auroient assez de débit ; mais rien n'aborde à la Colonie que sur des vaisseaux Anglois, après avoir payé les droits en Angleterre*.

Signé DES JARDINS.

Québec, ce 31 Octobre 1793.

* MM. les Commissaires ignoroient que le Gouvernement supprime les droits sur les objets exportés au Canada.

L E T T R E
D U G É N É R A L S I M C O E ,

Lieutenant-Gouverneur du Haut Canada.

Navy Hall, 1793.

LES Gouverneurs du Haut Canada trouveroient un plaisir particulier à montrer leur prompte & entière obéissance aux intentions bienfaisantes de Sa Majesté, & à rendre tel asyle que pourroient choisir le Clergé & la Noblesse expatriés de France, aussi commode, & agréable sous tous les rapports, qu'il est possible de le faire, dans l'état foible de cette Colonie naissante.

C'est, peut-être, un objet digne d'attention pour vous, Monsieur, & pour ceux qui vous emploient, de penser que la province du Haut Canada est habitée principalement par des personnes qui ont été chassées des Etats-Unis de l'Amérique à cause de ce même attachement magnanime pour leur Roi naturel, qui, dans ce moment, caractérise les Loyalistes persécutés de France.

Ce sera donc un adoucissement dans leurs souffrances, pour ceux de la Nation Françoisé qui s'établiront dans le Haut Canada, de se trouver parmi un peuple qui sympathisera avec eux dans leurs malheurs, & leur montrera en même temps par son exemple, que dans ce pays si fertile, il ne

faut que très-peu d'efforts, & de travail, pour se procurer tous les agrémens de la vie.

Il y a plusieurs situations avantageuses, soit sur les Lacs Ontario, ou Erié, soit près des rivières des provinces, navigables pour des bateaux, où il y a assez de terrain pour le plus grand nombre de Colons qu'il soit possible d'y faire venir. Ces emplacements sont parfaitement commodes, soit pour des individus, soit pour des communautés : le poisson de toute espèce y abonde ; & par-tout se présentent de ces situations riantes & délicieuses qui ont tant de charmes pour les esprits cultivés.

Permettez-moi d'ajouter pour moi-même, qu'autant que mon exemple & ma situation peuvent être utiles à ces Messieurs, ou à une Société d'Ecclésiastiques, avec ceux qui les accompagnent, je suis prêt à les recevoir avec les plus vifs sentimens de vénération pour leurs souffrances, & de reconnaissance pour l'opposition qu'ils ont faite à des principes qui menaçoient de détruire tout ce qu'il y a de sacré & de sage dans les institutions humaines ; & à des hommes qui sont également des objets de mépris & d'exécration.

La révolution dernièrement arrivée en Amérique, étoit très-différente de la révolution de France, par son étendue, & par ses circonstances, mais nullement par les hommes, ou les moyens, qui l'ont opérée ; l'occasion que j'ai eu de voir les progrès de cette révolution d'Amérique, a fortement imprimé dans mon esprit des sentimens
d'horreur

d'horreur pour de pareils principes, & pour les prétextes hypocrites de ceux qui les semoient : c'est donc avec plaisir que je m'offre pour faire le sacrifice de plusieurs vues personnelles, dans l'espérance de servir ces hommes loyaux & vertueux, qui, sous le Gouvernement Britannique, cherchent un asyle dans le Haut Canada ; &, quoique guidé par le seul sentiment de l'honneur, je doive, avant tout desirer que tout ce qui peut constituer la grandeur & le bonheur d'un peuple, soit rendu à la France, par les efforts de ses nobles enfans, & par le secours de toutes les Puissances civilisées & Chrétiennes du monde, ce seroit cependant pour moi un surcroît singulier de bonheur personnel, & une nouvelle satisfaction pour ma louable ambition, de contribuer à rendre heureux tout François loyal, qui, sous l'influence de circonstances particulières, desireroient s'établir dans le gouvernement que Sa Majesté a daigné confier à ma surveillance.

Si je me suis un peu étendu dans cette lettre, c'est parce que je pense que ce sera un plaisir pour vous de savoir que c'est avec ardeur, & avec zèle, que j'entre dans les vues des Ministres de Sa Majesté, & que je trouverai la plus vive satisfaction à contribuer au bonheur de tout Loyaliste François.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

Signé L. G. SIMCOE.

L E T T R E

*D'UN GOUVERNEUR DU BAS CANADA,**Datée du 4 Août 1791,**Et imprimée dans la Gazette de JERSEY,
du 22 Décembre 1792.*

LE grand nombre de François qui sont passés à Jersey doit rendre ce pays d'autant plus agréable, & augmenter considérablement les richesses des habitans; mais je crains fort que ces Emigrés ne soient long-temps sans pouvoir retourner chez eux; car, suivant l'opinion des personnes les mieux informées, il paroît qu'il s'écoulera bien des années avant qu'on puisse voir la fin des troubles qui se sont élevés en France, & un entier rétablissement. Il est bien à craindre que, dans cet intervalle, le peuple ne se soulève contre ceux qui se seront opposés à la révolution, ou qui se seront absentés du pays durant ses progrès. Hélas! nous en voyons un exemple malheureux dans les Etats de l'Amérique, où, même actuellement, ceux qui rentrent, ne peuvent pas jouir d'une justice égale, & d'une entière protection des loix, mais sont au contraire déstitués de toute influence & considération politique. Trepés par de fausses espérances, nos Loyalistes ont, en grand nombre, négligé de se

procurer des établissemens; & ont non-seulement perdu six ou sept années de leur temps, mais ont encore dépensé des sommes fort considérables, qui auroient suffi pour procurer à leurs familles des établissemens avantageux. C'est avec la plus grande peine que je vois la même illusion se propager parmi les François émigrés, dont l'intérêt le plus précieux est de se procurer des établissemens pendant qu'ils ont encore des fonds; c'est pourquoi je les invite à passer au Canada; ils y trouveront un climat fort sain, des terres fertiles & à bon marché, & des provisions à un prix modique. Ils y vivront sous la protection du Gouvernement Anglois: la religion y est entièrement libre; la Catholique y est non-seulement tolérée, mais en quelque sorte établie: les personnes y sont respectées suivant leur rang & leurs propriétés; la société y est agréable, & les étrangers y sont reçus avec bonté. On peut y trouver des terres dans des positions charmantes, tant pour acheter, que pour affermer, avec les choses nécessaires pour bâtir, & cela à un prix modique: les impôts sont si peu de chose, qu'on ne peut pas y faire attention; enfin je ne connois aucun pays où l'on puisse trouver d'établissement aussi avantageux pour une famille, même pour un séjour passager. Ceux qui seroient disposés à y passer, peuvent être assurés de ma bienveillance à leur égard: guidé par les motifs de l'humanité, je les assisterai de mes conseils & de ma recommandation.

LA Lettre ci-dessus a été écrite au Capitaine SEWARD, de l'Artillerie Royale, demeurant à Saint-Aubin, à l'Île de Jersey. *

* On doit rendre justice à M. DESJARDINS, & à ses deux Confrères, & leur savoir gré des recherches qu'ils ont faites dans ce pays, ainsi que de la manière claire avec laquelle ils rendent compte de leurs travaux.

Les deux Lettres de MM. les Gouverneurs du Haut & Bas Canada sont faites aussi pour rassurer tous ceux qui pourroient craindre, ou de n'être pas parfaitement accueillis, ou de manquer de ressources dans ce pays, lorsque nous y ferons une fois établis.

Les détails qui nous restent à donner acheveront, j'espère, d'éclaircir tous les doutes sur ces points.

*DES ETABLISSEMENS SUR LES LACS ERIÉ
ET ONTARIO.*

LES côtes, nord du Lac Erié, qui appartiennent au Canada, sont situées du 42^e degré 30 minutes de latitude, au 43^e degré 15 minutes environ. Les hivers y sont moins longs que dans toutes autres parties du Canada, celle-ci étant la plus méridionale : les neiges y fondent promptement, & tiennent peu sur la terre : les côtes sont déjà habitées par environ 30,000 François, & quelques Loyalistes émigrés des Etats-Unis, depuis la révolution de ce pays. Les terres du Lac Erié font partie de cette enceinte délicieuse, dont les limites sont fixées, par la nature, entre les trois Lacs Ontario, Erié, Huron, en y comprenant le Détroit de Niagara, celui du Lac Ste. Claire, & la rivière des Outawaks, emplacement propre à former un joli royaume, ou du moins une superbe province, qui constitue une partie essentielle du Haut Canada.

Le Lac Erié (ainli que le Lac Ontario) est couvert de vaisseaux commerçans, & peut être considéré comme une mer, par son étendue, & son commerce :—sa longueur est de 170 milles Anglois, sur environ 30 milles de largeur, l'un dans l'autre.

Les côtes, sud de ce lac, du côté des Etats-Unis, ont l'avantage d'être voisines du cours de l'Ohio, par lequel on peut descendre au fleuve Mississippi, &, par ce fleuve immense, jusques dans

le Golphe du Mexique. D'un autre côté le lac Erié, comme les autres lacs, faisant, en quelque manière, parti du fleuve St. Laurent, les habitans des bords de ce lac peuvent aussi descendre ce dernier fleuve (sauf les interruptions des sauts, & rapides) jusqu'au Golphe St. Laurent, ou la Mer du Nord.

Les commerçans du lac Erié ont une troisième communication non moins précieuse par les rivières & les routes qui traversent les Etats-Unis, de l'ouest à l'est, jusqu'à leurs principaux ports, ceux de Philadelphie, New-York, &c.

Enfin, ils peuvent remonter à l'ouest par le Détroit & les Lacs Supérieurs, particulièrement à la petite ville de Michillimachinac, où ils traitent avec les Sauvages, qui y viennent du fond des terres pour vendre leurs fourrures.

Un Négociant du Canada à Londres, qui a passé une grande partie de sa vie dans le Canada, & en est arrivé il y a peu de temps, m'a dit qu'il a vu sur ce lac une quantité de vaisseaux marchands, qui traversent continuellement d'une puissance à l'autre, c'est-à-dire, d'un côté à l'autre de ce lac : il y a même vu des frégates de quinze à seize canons pour protéger ce commerce.

Cette partie des terres entre les lacs, est la plus fertile du Canada : le terrain presque généralement plat, à quelques collines près, paroît humide & marécageux en certains endroits, par rapport aux forêts, dont il est couvert ; mais les défrichemens & la chaleur du soleil dans cette latitude, l'auront

bientôt rendu sec, fertile, & très-sain. Déjà les cultivateurs occupent non-seulement les bords du lac Erié, mais encore ils étendent leurs défrichemens en remontant les différentes petites rivières qui tombent dans ce lac.

Ces terres, qui étoient habitées par les Iroquois & les Hurons, ont été achetées d'eux par les Anglois, depuis la paix de 1763, par laquelle les Anglois ont été mis en possession du Canada.

Depuis ce temps les Sauvages se sont éloignés dans les terres, & ne viennent plus dans ce canton que pour traiter avec les Européens de leurs fourrures ; ce qui fait qu'ils n'y sont plus à craindre : d'ailleurs les Sauvages aiment les Canadiens, & les visitent individuellement en frères :—le seul inconvénient avec les Sauvages est, qu'étant peu accoutumés à jouir des plus simples objets des arts, ils en sont très-curieux, & fort adroits à s'en emparer ; mais on a le plaisir de les satisfaire, & de s'en faire des amis, à la vie, à la mort, moyennant les plus légers cadeaux.

Ce seroit bien ici la place de donner une idée des mœurs & des usages, des guerres, de la chasse, de la pêche, des mariages, des fêtes, des danses, de ces enfans de la nature ; mais le catalogue de leurs actions est si peu varié, & tant de différens voyageurs en ont répété les détails, que je me contenterai d'engager mes lecteurs à y avoir recours,

L A C O N T A R I O .

Le Lac Ontario, qui n'est séparé du Lac Erié que par le Détroit de Niagara, d'environ 30 miles de long, est situé entre le 43^e degré 40 minutes, & le 44^e 40 min. aussi de latitude, du 57^e au 60^e de longitude. Ce Lac, comme le précédent, est fréquenté par des vaisseaux pour le commerce, entre les Anglois & les Américains, quoique ces vaisseaux ne puissent sortir ni de l'un, ni de l'autre, par rapport aux cataractes & rapides qui les terminent, & les séparent, ce qui donne à chacune de ses petites mers, une propriété maritime exclusive & marquée.

Déjà le Lac Ontario possède deux villes naissantes, indépendamment de tous les établissemens particuliers dont ses bords sont garnis : l'une de ces villes, nommée Kingston, est destinée à servir de capitale au Haut Canada ; l'autre, nommée Toronto, est la demeure du Gouverneur de cette province, le Général Simcoe, qui tient une conduite si respectable dans ce pays, & auquel les Loyalistes & Ecclésiastiques François doivent déjà de la reconnaissance pour les expressions flatteuses & engageantes de sa lettre ci-après transcrites : c'est à ses sentimens loyaux & généreux que nous devons aussi la certitude de trouver, sur les bords & à la tête de ce lac, ce que l'on appelle un *Township*, ou un district, le long de la Baye profonde, nommée par lui Burlington Bay, comme on l'a vu dans le Mémoire des Commissaires.

La rive opposée de ce lac, qui appartient aux

Etats-Unis, est bordée du Canton de la Nouvelle-York, nommé la Genesey, ou Comté de Montgomery, qui s'étend jusqu'à Albany, au lac Champlain, & aux terres Angloises de Montréal. Ces bords du lac Ontario deviendront un jour très-peuplés par rapport aux avantages de cette situation, de son sol, de son climat, de ses productions, de ses rapports avec la partie la plus intéressante du Canada pour le commerce, &c.

D'après la Lettre du Général Simcoe, les offres obligeantes du Séminaire de Montréal, & les avantages du local des terres offertes sur le Lac Ontario, on ne peut douter des facilités que les Ecclésiastiques François trouveroient à former un établissement agréable dans ce Canton, si on leur procuroit les moyens de s'y rendre avec les choses nécessaires.

Rivière de Richelieu, ou des Iroquois, dite Chamòly, entre Montréal & le Lac Champlain; entre le dernier Saut du Fleuve St. Laurent, (le Saut St. Louis) & la petite ville de Sorel.

LA situation de cet emplacement, entre le 45 & le 46^e degré de latitude, entre le Haut & le Bas Canada, sembleroit la position la plus avantageuse de tout le Canada, s'il étoit possible encore de s'y procurer des terres du Gouvernement; mais il paroît, par les renseignemens que nous avons pris, qu'il n'y a plus d'autres moyens d'y en obtenir qu'en en achetant de quelques propriétaires.

Le climat y est tempéré, quoique l'hiver y soit vif; tout y est animé & y respire l'activité, par rapport au voisinage de Montréal *, & du fleuve St. Laurent, où les vaisseaux peuvent arriver, n'y ayant plus ni faut, ni rapides de Montréal à la mer; le voisinage de la route qui communique de

* La ville de Montréal offre un coup-d'œil très-agréable; elle est avantageusement située sur le bord de la rivière, qui la partage en haute & basse: sa forme est quadrangulaire; les rues sont bien distribuées, les maisons bien bâties. La beauté du pays d'alentour & la variété des points de vue, inspirent une certaine gaieté qui se répand dans tous les cœurs.

Entre l'île de Montréal & le Continent, du côté du nord, est l'île Jésus, environ huit lieues de long, & deux lieues dans sa plus grande largeur. Entre ces deux îles coule un canal nommé la Rivière des Prairies, comme elle en arrose de très-belles.

Le troisième bras du fleuve est parsemé d'une si prodigieuse quantité d'îles, qu'il y a presque autant de terre que d'eau; ce canal se nomme les Mille Îles, ou Rivière de St. Jean.

Du fort Chambly au lac Champlain il n'y a que huit lieues; la rivière *Sorel* traverse ce lac:—& il n'y a peut-être pas un canton dans le Canada, qu'il seroit plus avantageux de peupler; le climat y est plus doux que par-tout ailleurs.

L'île de Montréal a dix lieues en long d'orient en occident, & près de quatre lieues dans sa plus grande largeur. La montagne dont cette île tire son nom, & qui a deux sommets d'une hauteur inégale, est située presque au milieu, entre les deux extrémités, & seulement à la distance de près d'une demi-lieue de la côte méridionale, sur laquelle la ville de Montréal est bâtie. Cette ville fut d'abord appelée *Ville Marie* par ses fondateurs; mais ce nom n'a pas été consacré par l'usage de la conversation, & n'a lieu que dans les actes publics, & parmi les Seigneurs propriétaires, qui y sont extrêmement attachés.

Montréal à New-York par terre, & par la rivière de Connecticut, le voisinage du lac Champlain, & de la rivière de Richelieu, la communication faite avec Québec, & la proximité du Comté de Montgomery, dans les Etats-Unis, dont nous avons déjà parlé, ajoute beaucoup aux agrémens des environs de cette ville.

*Sur la Rivière de Chaudière ; Environs de Québec. **

UN établissement sur la rivière de Chaudière, offre tous les avantages de celui des environs de Montréal, dont nous venons de parler, (quoiqu'il

* EMIL. v. 1, p. 6, en parlant des Environs de Québec :

Le pays est très-beau.—Aux agrémens communs à presque toute l'Europe, il joint je ne fais quoi de grand, de sublime, de merveilleux. Ici tout est magnifique ! Les hommes y semblent être une espèce nouvelle, lorsqu'on les compare aux François dont ils descendent.

Ibid. p. 7. Le fleuve St. Laurent est un des plus considérables du globe ; sa largeur est de 90 milles à son embouchure ; il est navigable jusqu'à près de cinq cents milles de la mer, & contient plusieurs îles, qui en rendent la navigation fort agréable.

La ville de Québec est bâtie sur le sommet d'une haute montagne escarpée, au confluent de deux beaux fleuves, St. Laurent, & St. Charles. Les édifices publics se présentent avec avantage, lorsqu'on les regarde du port. L'île d'Orléans, la Cascade de Montmorency, qui se voit dans l'enfoncement,

soit d'un degré plus nord, étant entre le 46^e & 47^e degré de latitude), par rapport au voisinage de Québec, & de la route de Québec aux Etats-Unis;

& de l'autre côté, le village de Beauport, terminent le tableau en le rendant plus charmant.

Ibid. p. 29.—Le chemin de Québec à Montréal n'est, pour ainsi dire, qu'une rue prolongée. Les villages y sont si grands, & si nombreux, le long des bords du fleuve St. Laurent, qu'à peine y voit-on quelque terrain sans maisons, à moins qu'il ne soit rempli par un bras du fleuve, par un bois, ou une montagne, qui semblent placés ainsi de distance en distance pour diversifier agréablement la côte: il n'est pas possible de faire un voyage plus charmant.

P. 39.—Le plaisir de l'agriculture est ici fort supérieur à tout ce que l'on peut goûter en ce genre en Europe, soit lorsque les roses commencent à s'ouvrir, soit à la chute des feuilles: l'Amérique est encore dans la fleur de l'âge; l'Europe est dans la décrépitude.

P. 41.—La Colonie de Montréal, dit un écrivain témoin oculaire, est une mine plus riche que je ne l'aurois soupçonné; elle n'a ni or, ni argent: elle a quelque chose de plus précieux, du bled & du bétail: il n'y manque que de l'encouragement. Les Canadiens sont à leur aise, sans avoir presque pas besoin de travailler; la nature est pour eux une bonne mère, qui leur donne le nécessaire, sans qu'ils prennent la peine de le lui demander.

P. 46.—Je suis enchanté, dit le même écrivain, des agréments infinis que la campagne offre ici en été; la nature y déploie une magnificence, un luxe, qui tient du merveilleux.

P. 47. La chaleur du jour est plus grande qu'en Angleterre, mais elle y est plus supportable; après midi il s'élève un petit zéphir qui rafraichit l'air, & rend les soirées délicieuses..... Le verd des prairies est semblable à celui d'Angleterre.

mais il offre de plus une communication avec la Baye de Fundy, à travers le New-Brunswick, par la rivière de St. Jean.

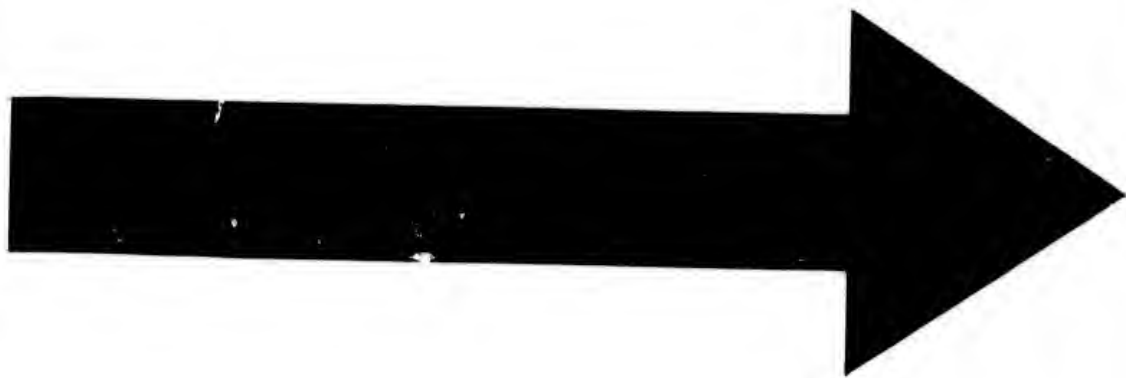
Il y a deux magnifiques chûtes d'eau auprès de Québec, la *Chaudière*, & *Montmorenci*.

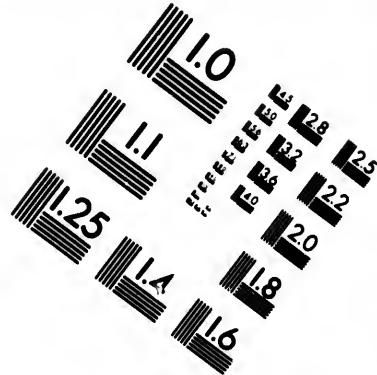
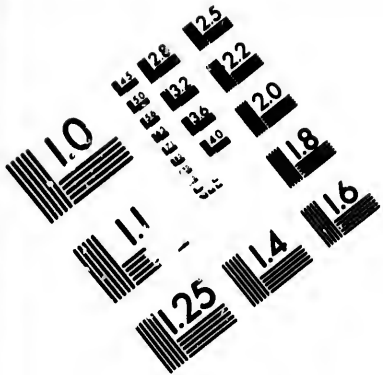
La première est une cascade prodigieuse, qui, se précipitant au travers des rochers les plus escarpés, forme un spectacle grotesque, irrégulier & terrible ; — la seconde, moins irrégulière, plus agréable, & plus majestueuse, tombe, d'une hauteur énorme, dans le fleuve St. Laurent.

La rivière de Montmorenci, qui fournit des eaux à la cascade du même nom, offre le plus beau coup-d'œil. Figurez-vous un rocher immense, qui semble avoir été ouvert par les mains de la nature, pour donner passage à une rivière étroite, mais profonde & agréable ; elle y coule comme entre deux murailles, régulières & magnifiques, couronnées des plus beaux bois qu'on puisse voir : ses bords sont émaillés d'une infinité de fleurs arrosées par de petits ruisseaux, qui, après leur avoir payé le tribut de leurs eaux, vont se perdre plus bas dans la rivière. On y voit une infinité de grottes naturellement taillées dans le roc. A un mille au-dessus de la cascade, la rivière s'élargit avec pompe, comme pour faire place à une île couverte de bosquets fleuris ; les torrens occasionnés par les pointes irrégulières du rocher, égalent presque en beauté, & surpassent en variété la cascade même, & terminent cette scène d'enchantement.

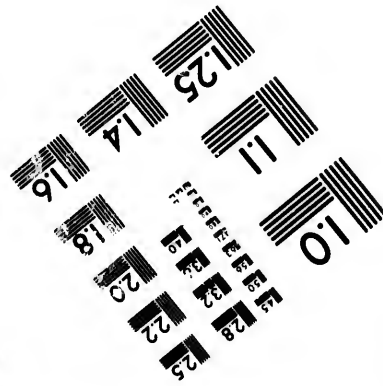
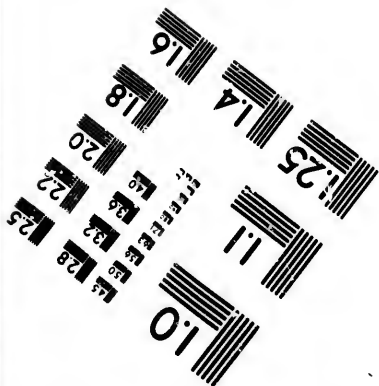
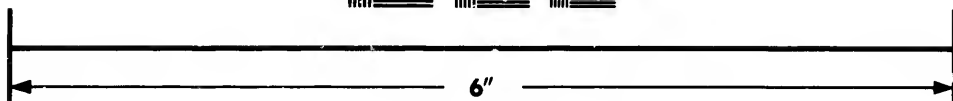
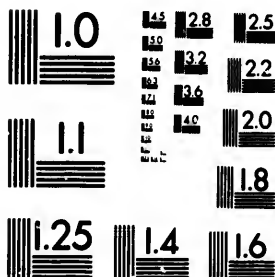
P. 81.—La beauté des soirées est au-dessus de toute description : figurez-vous une aurore boréale constante, sans le moindre nuage, qui en obscurcisse l'éclat ; un clair de lune, pur & argenté, qui ne permet pas de regretter l'absence du soleil.

P. 103.—La paresse est la passion dominante dans ce pays ; on n'y voit pas un Seigneur se promener à pied, ni à monter cheval ; il se fait traîner, comme une femme, dans une calèche,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14586
(716) 872-4503

0
E E E E E 28 25
E E E E E 32 22
E E E E E 20
E E E E E 18
5

ii
oi
E E E E E
E E E E E

Les terres y sont peut-être moins fertiles ; mais on en est bien dédommagé par une grande proximité du commerce de la mer, de la pêche de la morue, &c.

Enfin on peut espérer d'y avoir aisément des terres du Gouvernement ; & cet établissement seroit plus à portée de communiquer avec ceux de la Baye des Chaleurs, de l'Île Royale, par terre & par eau, & de celui de la Baye de Fundy, par la rivière de St. Jean.

qu'il ne conduit jamais : les payfans sont presque aussi oisifs que les Seigneurs.

P. 105.— Sans la paresse des habitans, on pourroit faire croître ici, & en toute perfection, tous les fruits de l'Europe, excepté les groffilles.

Quelques grains de chaque espèce ; un peu de foin, un peu de tabac, une demi-douzaine de pommiers ; des choux & des oignons : c'est tout ce qui forme une plantation Canadienne.

Telle est l'indolence de ces Canadiens, qu'ils ne veulent pas prendre la peine de fumer leurs terres, ni même leurs jardins. Jusqu'à l'arrivée des Anglois, on jettoit tout le fumier de Québec dans la rivière.

Jugez de la fertilité naturelle d'un sol qui produit une riche moisson sans engrais, sans repos, & presque sans labourage.

Le nombre des chevaux qu'on y entretient est prodigieux ; chaque famille, même la plus pauvre, a une charrette ; & chaque fils de payfan a un cheval pour ses courses d'amusement, indépendamment de ceux qui sont nécessaires pour faire valoir la ferme.

Tout ce que nous venons de dire n'empêche pas qu'on ne récolte assez de grains, dans quelques cantons, pour pouvoir en exporter en Italie & en Espagne.

BAYE DES CHALEURS.

Il nous reste à parler de la Baye des Chaleurs, le moins avantageux, peut-être, de ces six établissemens, & celui sur lequel nous avons cependant le plus de détails.

Ces instructions donneront des éclaircissemens sur les autres parties, que nous n'avons pas cru devoir répéter : elles feront sentir tout ce que l'on peut attendre des autres, & même de celle-ci, qui, comme on le voit, a bien aussi ses avantages, puisque l'on y avoit commencé un établissement pour les Loyalistes de l'Amérique Angloise.

P. 114.—Le Canal de Montréal à Québec offre un spectacle qui n'a peut-être rien qui lui soit comparable dans l'univers ; ses deux bords sont habités ; une aimable confusion de bois, de montagnes, de prairies, de champs couronnés d'épis, de ruisseaux, qui vont se perdre dans le fleuve St. Laurent ; d'églises & de châteaux, que l'on découvre, de distance en distance, au travers des arbres, forme une continuité de paysages, que l'œil ne se lasse point d'admirer.

P. 185.—Ici, pendant l'hiver, des maisons & des voitures où le froid ne pénètre point ; un air pur, un temps sec, un ciel serein, étoilé quand le soleil a disparu ; du jeu, de la danse, des tables bien servies ; des courses de traîneaux sur la glace, une affluence de spectateurs, car chacun a sa cariole : la variété des objets, tout ici tient les esprits dans un enchantement continuel, qui fait que le temps coule aussi rapidement, & aussi agréablement, que nos chars sur le fleuve.

*QUESTIONS sur le Terrain, &c. de la Baye des
Chaleurs, en la latitude 48 à 49 degrés nord,
& au 65 à 66 longitude de Londres.*

1. Y a-t-il plusieurs propriétaires dans le lieu ?
& quelle est la religion qu'on y professe, & la
langue qu'on y parle ?

2. Combien pourroit-on procurer d'arpens de
terre dans ce lieu, & quel est celui à qui on auroit
affaire pour cet objet ?

3. Quelle est la nature de ce terrain ; est-il plat
ou montagneux ? le terrain y est-il fertile ? & quelles
seroient les récoltes qu'on pourroit en tirer ?

4. La terre une fois défrichée, produit-elle beau-
coup de bleds ? & quelle est à-peu-près la quantité
que produit chaque arpent ?

5. Paie-t-on, de ce pays, des droits de douane,
ou autres impositions ? quels sont les objets qui
sont sujets, soit à l'un, soit à l'autre ?

6. N'y a-t-il point de terrain en bruyère dans ce
canton ? y a-t-il de la pierre, du sable ? & enfin,
quelle

*REPONSES sur le Terrain, &c. de la Baye des
Chaleurs, en la latitude 48 à 49 degrés nord,
& au 65 à 66 longitude de Londres.*

1. Il y a plusieurs propriétaires ; le pays est habité presque uniquement par des habitans du Canada, qui, dans l'origine, étoient François, & en parloient la langue :—on y professe, en général, la religion Catholique.

2. On procureroit tout le terrain nécessaire ; il appartient au Roi.

3. Le terrain est montagneux, mais tout y est très-fertile : il rapporte toutes espèces de légumes & de grains.

4. Cette terre produit beaucoup de bled ; j'ignore combien elle produit par arpent ?

5. On n'y paie aucun droit de douane, mais seulement un petit droit de province sur quelques articles de commerce, comme l'eau-de-vie & la melasse, & autres productions des Indes Occidentales.

6. Il n'y a point du tout de bruyères, mais seulement du bois, des groseillers, des framboisiers, &

Questions.

quelle est l'épaisseur de terre végétale qui couvre la surface de la terre ?

7. Le bled est-il cher ? combien valent les soixante livres pesant ?

8. Si l'on avoit plus de bled qu'il n'en faudroit pour sa consommation, trouveroit-on à vendre le surplus, & où en trouveroit-on la défaite ?

9. Quels sont les autres grains que ce terrain rapporte ? dans quel temps ensemence-t-on les différentes espèces de grains ?

10. Le chaume & le lin y viennent-ils ?

11. Quelle est l'espèce de bois qui croît sur ce terrain ; est-ce du bois de haute-futaie, propre à la construction des navires ? & y trouve-t-on toutes les espèces qu'il faut pour en construire ?

12. Y vient-il des pommes ? quelle est la liqueur qu'on y boit ? les eaux sont-elles bonnes & saines ?

Réponses.

une espèce d'érable (le maple) qui rapporte du sucre.

7. On ne trouve point là de bled à acheter ; chacun consomme le sien : il faut le tirer de Québec, ou plutôt de la farine, qui vaut de neuf à dix shillings le cent pesant.

8. On trouveroit à le vendre sur les lieux ; & si on en avoit plus qu'il en faudroit, & qu'on n'en pourroit vendre, on en trouveroit la défaite à Terre-Neuve, en Angleterre, en Espagne, & dans le Détroit de Gibraltar.

9. On ensemence au commencement de Mai le froment ; on le récolte au mois d'Août, ou au commencement de Septembre.

10. Le lin y vient bien.

11. Il y croît beaucoup de chênes, de hêtres, de sapins, de prunè, &c. propres à la construction ; & on y trouve enfin toutes espèces de bois nécessaires à la construction des navires.

12. Il y viendroit des pommiers ; on y boit de la bière de *Prusse* ; les eaux y sont bonnes, saines, & limpides.

Questions.

13. Quel est le climat ? l'air y est-il bon & sain ? y fait-il froid, y fait-il chaud ?

14. Quel est le genre de nourriture qu'on y trouve ? y a-t-il du poisson de bonne qualité ? quelles en sont les espèces ? y a-t-il du gibier ? y est-il bon ? quelle en est la qualité ? y a-t-il des bêtes féroces ?

15. Y trouve-t-on des bœufs, vaches, moutons, cochons ? quel est le prix qu'on y vend, à-peu-près, chacun de ces objets ? d'où peut-on s'en procurer ?

16. Y trouveroit-on des chevaux, pour l'agriculture, en nombre suffisant ? quel en est le prix ? s'il n'y en a pas, d'où les tire-t-on ?

17. Trouve-t-on un nombre suffisant d'ouvriers pour faire de grands défrichemens ?

18. Avec quoi fume-t-on les terres ?

Réponses.

13. Le climat est très-serein pendant l'été ; l'air est très-bon ; on y vit très-long-temps : il y fait très-froid pendant l'hiver, qui dure depuis le mois de Novembre jusqu'au mois d'Avril ; & le reste de l'année, il y fait une chaleur modérée, excepté le mois de Juillet & Août, qui sont fort chauds.

14. On y trouve du poisson en abondance, surtout en morue, saumon, harengs, maqueraux, des homars, & toutes espèces de poissons plats, excepté le turbot ; il y a du gibier en abondance, sur-tout des canards, des perdrix, des lièvres, des lapins, des pigeons, & des originaux, qui sont une espèce de cerf, qu'on mange comme du bœuf, & est aussi bon. Il y a des ours, mais qui ne sont pas méchants, & qui fuient les hommes : il y a des baleines.

15. Il n'y a que très-peu de bœufs, vaches, moutons & cochons : on peut les tirer de Québec.

16. On trouveroit à Québec un nombre suffisant de chevaux & de bœufs pour l'agriculture.

17. Non, il faut en mener.

18. N'ayant jamais été cultivées, ou bien peu, elles n'ont pas besoin d'être fumées.

Questions.

19. Les glaces & le froid excessif de l'hiver n'empêchent-t-ils point de travailler aux défrichemens pendant cette saison ? & combien de temps est-on sans pouvoir travailler les terres chaque année ?

20. Le terrain qu'on se propose de vendre est-il dans un même continent, & se joint-il ?

21. Est-il sur le bord de la mer ? & quelle longueur de mer le baigne ? Y a-t-il quelque port, & quelques endroits où l'on puisse construire des vriffeaux, ou des bateaux ?

22. N'y a-t-il point de marais dans le terrain, & quel en est l'étendue, c'est-à-dire combien se trouve-t-il d'arpens en marais ? y a-t-il des rivières à traverser ces terres ? y a-t-il des étangs ?

23. Quelles sont les espèces de fruits qu'on trouve dans cette terre ?

24. Quels sont les outils nécessaires, tant pour abattre le bois, que pour défricher & labourer les terres ? en trouve-t-on sur les lieux, ou faut-il en porter, de même que des meules pour les aiguïser ?

25. Trouveroit-on des maisons pour se loger en arrivant ? y en a-t-il beaucoup ? Y a-t-il quelque ville ;

Réponses.

19. La terre étant toute couverte de neige à plus de six pieds d'épaisseur, on ne peut que difficilement déraciner, mais c'est le temps où on abat le bois ; on est six mois sans pouvoir travailler la terre, on charie le bois avec des bœufs, ou des chiens.

20. Tout ce terrain est dans le même canton, & se joint : il appartient au Roi, qui peut le donner.

21. Lorsqu'on a deux lieues sur le bord de la mer, on en donne six dans les terres, c'est-à-dire que l'on n'a qu'un tiers baigné de la mer : il y a beaucoup d'endroits propres à construire des vaisseaux.

22. Il y a quelques marais ; ces terres ne sont pas traversées par des rivières : il n'y a pas d'étangs, du moins je n'en connois pas.

23. Il n'y a que des groseilles & des framboises, & des noisettes en abondance.

24. Il faut des haches, des harpons, des scies, & en outre de quoi monter des charrues ; on en trouve sur les lieux, mais qui sont fort chers : il faudroit en porter, de même que des meules.

25. Il y a un village dont les maisons sont abandonnées ; il faudroit en construire en arrivant ; mais

Questions.

ville ? y en a-t-il auprès du terrain que l'on se propose de vendre ?

26. Quel est l'espèce de commerce qu'on peut faire dans cet endroit ? y en a-t-il d'autres que celui du bois, du poisson, & des pelleteries ? où les porte-t-on ; quel est le prix, soit du quintal de morue, soit du pied de planche ? combien en coûte-t-il pour faire scier la planche ? avec qui enfin peut-on faire le commerce ?

27. Quels sont les objets nécessaires pour faire la pêche ? les trouve-t-on sur les lieux ? quels sont ceux qu'il faudroit y porter ?

28. Trouve-t-on à vendre le poisson sur les lieux ? lui faut-il quelque préparation, & quelles sont les choses nécessaires pour le préparer ? la morue que l'on prend dans ces parages est-elle de la meilleure qualité ?

29. Un François qui s'établit en Canada peut-il, en vertu du traité de commerce fait entre l'Angleterre & l'Espagne, faire la pêche de la baleine dans la Mer du Sud ? & pourroit-il, s'il manquoit d'eau, ou d'autres vivres, mettre un bateau à la mer pour ne aller chercher à terre ?

Réponses.

comme elles font de bois, elles font faites en deux ou trois jours : il n'y a point de villes plus proche que Québec.

26. Le commerce de farine, de poisson, de pel-
leteries, & du bois ; le quintal de morue apprêtée
vaut de dix à douze shillings, & se vend, en Es-
pagne, Italie, & Portugal, de douze à vingt shil-
lings ; la différence du sterling, à l'argent du pays,
est un dixième, c'est-à-dire l'argent du pays vaut
un dixième moins que sterling.

27. Il faudroit premièrement construire des
chaloupes, & pour cela, avoir des ancrs, des
voiles, des cables, & les différens cordages ; des
filets pour des maqueraux, saumons & harengs, &
des lignes pour pêcher la morue.

28. On trouve sur les lieux la défaite du poisson ;
il faut le saler, & pour cela transporter du sel, ou
on le payeroit plus cher en l'achetant sur les lieux :
la morue n'est pas si grande que celle de Terre-
Neuve, dans la Baye de Conception, &c. mais on
en trouve aussi bien la défaite : elle est aussi bonne.

29. Il n'y a point de traité de commerce entre
l'Angleterre & l'Espagne ; mais les Anglois ont
persisté à réclamer leur droit de pêcher la baleine
dans la Mer du Sud : les Espagnols l'ont re-
connu.

Questions.

30. Fait-on la chasse sur le terrain qu'on veut vendre ? est-ce de cette chasse qu'on se procure des pelleteries ? où trouve-t-on à acheter des peaux ? y a-t-il des lieux où on se rassemble pour faire des ventes, comme foires ou marchés ?

31. Trouve-t-on sur les lieux des ouvriers pour la construction des vaisseaux ? y sont-ils chers ? faudroit-il en mener ?

32. Y trouve-t-on de la toile de voile, du chanvre, des cordages, du goudron, de la braye, enfin tout ce qui est nécessaire pour la construction des vaisseaux ? ou, d'où les tire-t-on ?

33. Y trouve-t-on du fer, du cuivre ? dans le cas contraire, d'où les fait-on venir ?

34. Y a-t-il des ecclésiastiques, des médecins, des chirurgiens ? y trouve-t-on des remèdes ?

35. Y a-t-il dans ce canton de loix ? quelqu'un chargé de les faire exécuter ? le Roi y a-t-il un représentant ? une Cour de Justice ? les François peuvent-ils y posséder quelques emplois ?

36. La construction d'un moulin à scier le bois est-elle chère ? combien en coûteroit-il pour en établir ? y a-t-il sur le terrain des lieux propres à en faire construire ?

Réponses.

30. On peut faire la chasse, & trouver à acheter des pelleteries ; on trouve sur les lieux des habitans qui y sont établis : mais on les échange avec des marchandises, qui font des couvertures de laine, & toutes sortes d'espèces de grosses étoffes & de gros linges : il n'y a ni foires, ni marchés.

31. Il faudroit mener des charpentiers pour la construction des vaisseaux : & des bateaux, il n'y en a point à vendre sur les lieux.

32. Non, il y faut tout porter.

33. Il faut tirer le tout d'Angleterre.

34. Les médecins & chirurgiens y sont inutiles, on se porte bien.

35. On y donne des loix cette année. Un Gouverneur-député, & des magistrats, forment une Cour de Justice, dont les François peuvent être membres après avoir fait au Roi un serment d'allé-giance, qui ne touche en rien la religion, & qui consiste seulement à être fidèle au Roi.

36. Il y a un moulin pour scier le bois à Bona-venture, & il en coûteroit peu pour en construire ; mais je ne connois pas d'autres rivières où en établir.

Signé J. P. DE GRUCHY.

DE L'ILE ROYALE, OU CAP BRETON.

L'Île Royale, ou Cap Breton, à l'entrée du Golphe St. Laurent, à 15 ou 16 lieues de l'Île de Terre-Neuve, n'est séparée de la Nouvelle-Ecosse que par un Détroit d'une lieue de large ; elle ressemble à un fer à cheval écrasé, & a 80 lieues de circonférence, sans y comprendre les anses. Elle est extrêmement coupée de lacs & par les eaux de la mer, qui, en la partageant pour ainsi dire en deux, y forme une superbe Baye.

Le sol y est modérément fertile ; la parallèle du 46^e degré de latitude la coupe par le milieu.

Les mines de charbon de terre y sont abondantes ; on y trouve plusieurs beaux & bons ports.

Elle est d'un grand avantage, à cause de la pêche de la morue qui se fait sur ses côtes.

Louisbourg en est la capitale ; c'est une jolie ville bien bâtie sur une langue de terre, qui forme un bon port, qu'on a bien fortifié. Les François ont commencé cet établissement en 1714, & l'ont accru en 1730 : elle fut prise en 1745 ; les habitans de la Nouvelle Angleterre, qui en sont voisins, contribuèrent le plus à cette prise. Par le Traité d'Aix-la-Chapelle elle fut rendue aux François, qui n'épagnèrent rien pour la bien fortifier.

Cependant elle fut prise de nouveau, en 1758, par les Anglois, sous les ordres du Général Amherst, & de l'Amiral Boscawen, qui avoit joint aux troupes Angloises un corps considérable des habi-

tans de la Nouvelle-Angleterre. Ils trouvèrent dans cette place 221 pièces de canons, dix-huit mortiers, & des provisions de guerre. Ils y coulèrent à fond cinq à six vaisseaux de guerre. Cette place a été cédée à la Couronne d'Angleterre par la paix de 1763, depuis laquelle on a fait sauter les fortifications, & démantelé la ville de Louisbourg.

*SUR LES CÔTES DE LA NOUVELLE - ECOSSE,
ET NEW - BRUNSWICK.*

Baye de Fundy—Située du $43^{\circ} \frac{1}{2}$ de latitude, au 46° , du côté de l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse; du 45° au 46° du côté des possessions Angloises dans le New-Brunswick; offre les établissemens les plus brillans, pour le commerce, de tous ceux dont nous avons parlé ci-dessus. On y est entièrement hors du Golphe St. Laurent; & cette Baye, ouverte seulement du côté du Sud, présente plus de facilités à tous les vaisseaux qui viennent d'Europe, des Indes Occidentales, &c. soit à Halifax, ou Annapollis, ou à l'embouchure de la Rivière St. Jean.

Une route convenable communique, par terre, de ces villes à Québec, & passe nécessairement par l'Isthme d'Acadie au fond de cette Baye; ensuite par la Rivière des Chaudières, un de nos

établissmens. Une grande partie des terres y sont moins fertiles, dit-on, mais alors le commerce, la pêche de la morue, la construction des petits vaisſaux, les mines, &c. l'emporteroient sur l'agriculture, sans la faire abandonner, les terres y rapportant suffisamment.

D'ailleurs le climat y est plus doux, comme nous l'avons dit, par rapport au voisinage de la mer.

AUX VRAIS BRETONS.

SI l'humanité seule a dirigé les ames de tous les hommes riches & généreux, qui ont fait & font encore de si grands efforts pour le bonheur & la civilisation des Noirs; établissement qui a pour but, en même temps, la culture d'une grande portion de terre en Afrique, pour abolir l'esclavage, &c., combien ne doit-on pas attendre les mêmes efforts, & d'un plus grand nombre d'individus encore, pour remplir les mêmes objets (à la civilisation près), lorsqu'il s'agit d'assurer seulement l'existence & empêcher le désespoir (où doivent plonger les dernières misères) de deux Corps entiers des plus respectables, tels que la Noblesse & le Clergé d'un grand Empire; êtres d'autant plus intéressans, que l'état affreux auquel ils se trouvent réduits, ne doit plus, non-seulement leur laisser de rivaux, mais doit au contraire leur assurer des amis & des protecteurs parmi les honnêtes gens de toutes les classes? Quel pourroit être l'homme assez malheureux pour envier leur sort aujourd'hui? Enfin que demandent-ils? Une simple subsistance acquise en partie à la sueur de leur front, par des travaux nobles & dignes de ceux que l'infortune même ne sauroit avilir.

Pour améliorer leur situation, on a proposé de former ces établissemens dans le Canada; mais

comme il est nécessaire, pour réussir, d'être assuré d'une certaine somme d'argent en avance, on propose au Public, (particulièrement aux ames sensibles, & aux vrais Bretons qui desirent l'avantage d'une portion essentielle de leur territoire par la culture des terres, sans valeur aujourd'hui, & par le développement du commerce qui s'ensuivra, &c.) de former une Souscription, par laquelle les Souscripteurs seront à portée d'exercer, non-seulement leur humanité & leur générosité, mais aussi leurs intérêts personnels; parce que chacun d'eux aura, sur cet établissement, droit à une part de propriété, relative à la somme pour laquelle il aura souscrit.

Chacun fera libre de souscrire pour telle petite somme qu'il lui plaira, chez MM. Négocians à Londres, qui recevront les capitaux, & payeront les intérêts.

Il faudra nommer un Négociant à Québec, pour recevoir les fonds de la Compagnie de Londres; il sera tenu du tout un compte fidèle, par les mains des Négocians ci-dessus.

Les Souscripteurs auront pour assurance, & pour hypothèque,

1^o, Les intérêts, conformément au Tableau; ou,

2^o, Le dixième de la totalité de ce qui sera défriché pendant les dix premières années.

3^o, les Emigrés & les Ecclésiastiques qui sont hors d'état de travailler, peuvent offrir encore, pour obtenir des avances particulières, des hypothèques
de

de garantie, tant au Gouvernement, qu'aux maisons de commerce qui les soutiendront, sur leurs biens de France, lesquels, tôt ou tard, pourront leur être rendus.

D'ailleurs, quoique les biens des Emigrés soient censés sous la main des Jacobins & de France, il n'en est pas ainsi de tous :

1^o, Une paix quelconque peut remettre les propriétaires en possession de leurs biens.

2^o, Quelques Emigrés ont des biens dans les Isles d'Amérique, dans l'Inde, &c.

Quoiqu'il soit difficile de compter sur une contre-révolution, soit prochaine, soit entière, cependant on ne doit pas regarder une hypothèque sur les biens des Emigrés, & des Ecclésiastiques de France, comme un objet de nulle considération.

Alors, soit que cette dernière hypothèse soit agréée par le Gouvernement, ou par des compagnies de commerce, elle peut offrir, avec le temps, une spéculation des plus avantageuses pour les entrepreneurs qui auront fourni peu, avec la perspective de gagner beaucoup sans aucuns risques, ayant pour première assurance les nouvelles terres du Canada qui vont être cultivées, & qui vaudront, dans la suite, beaucoup plus que les secours avancés pour leur défrichement.

Il est certain que l'état actuel de la France ne pouvant s'appeler un gouvernement, le moment où les choses rentreront dans l'ordre, soit par l'effet des attaques extérieures, soit par celui des guerres

intérieures (*qui succéderont aux premières, dès que les différens partis se trouveront livrés à eux-mêmes*) alors, dis-je, les propriétés pourront du moins rentrer dans les mains des propriétaires, soit de loin, soit de près.

Les moyens d'assurance & de bénéfices se développeront de plus en plus, si l'on considère, comme je l'ai déjà dit, que beaucoup d'Emigrés ont des possessions dans les Colonies, & que si un nombre de ceux-ci se joignent aux opérations du Canada, les sommes qu'ils pourroient trouver sur leur crédit, formeroient une masse, & ils deviendroient eux-mêmes *actionnaires*.

Ces François propriétaires dans les deux Indes ne doivent pas négliger l'avantage qu'il y auroit pour eux d'avoir leurs ressources divisées en plusieurs points, de la nature de celui-ci. Ils doivent savoir que, si les fortunes sont plus rapides à Saint-Domingue, & aux autres Iles, elles peuvent éprouver des *revers subits*; & quoique plus lentes, peut-être, au Canada, elles sont plus sûres.

Il est des propriétaires, même des plus riches de nos îles, dont les habitations sont totalement dévastées par les suites cruelles de la révolution; ces propriétaires ne trouveroient assurément pas d'avantages à se rendre, d'ici à long-temps, sur leurs biens; cependant il est des premiers négocians de Londres, qui fournissent sans difficulté des secours & des avances à ces malheureux propriétaires. Alors qu'ont de mieux à faire ceux-ci (au lieu de

conformer des ressources aussi précieuses), sinon de se procurer par elles une propriété solide qui leur restera? Elle leur assure au besoin un refuge contre de nouvelles infortunes, & des moyens de commerce entre ces deux genres de propriétés, avec le choix d'habiter, dans la suite, celle des deux qui leur plaira le mieux ; car enfin, si le Canada est froid encore en hiver, dans les parties les plus tempérées que nous habiterons, du moins le climat en est sain, exempt des ouragans & des tempêtes des Iles occidentales, sur lesquelles, par la brûlante chaleur de leur température, on n'est assuré ni de sa santé, ni souvent de ses récoltes:

On doit sentir les avantages qui vont se développer pour le commerce des bois, & autres productions du Canada, lorsque toutes, ou la meilleure partie des îles occidentales, vont appartenir à l'Angleterre : ce qui fera tomber le commerce de ce genre, que faisoient les Etats-Unis.

Peut-être aussi le Gouvernement se déterminera à donner, en faveur de cette opération, quelques concessions dans une des deux Indes, qui, en accréditant celle du Canada, suffiroit pour fournir aux dépenses.

Il nous semble aussi que les différens moyens que nous venons de détailler comme étant les suites naturelles de l'établissement proposé, devroient engager les membres de la Compagnie de la Baye d'Hudson à se mettre à la tête de ces opérations. Si l'on compare les deux établissemens sous tous

les points de vue, l'on verra que tout est en faveur du Canada ; dans l'un & l'autre, ils seront commerce de fourrures & pelleteries : mais pour sentir toute l'étendue des avantages supérieurs de ce dernier, on n'a qu'à jeter les yeux sur ce que nous publions dans cet ouvrage : Avantages du climat—des productions—facilités du commerce—richesse du sol, &c.

Ces nouveaux établissemens seront une circonstance favorable pour les personnes qui possèdent des terres dans ces parties du Canada, ou aux environs, sur-tout les grands propriétaires, tels que Lord Amherst, M. Pulteney, M. Burke, à l'Île St. Jean, &c. Ils tireront meilleur parti de leurs terrains, soit pour les vendre dans ce moment, soit pour profiter des ressources qu'un pareil établissement procurera nécessairement à tout son voisinage.

Quant aux avantages extérieurs que l'on peut ajouter à ceux naturels de ces Colonies, ils dériveront du commerce ; & nous croyons pouvoir espérer de former aisément une association avantageuse avec les nouvelles affaires de Saint-Domingue. Les opérations commencées dans les Indes Occidentales, ne peuvent que devenir de plus en plus avantageuses, l'état actuel de la marine Française ne lui permettant pas, pour un grand nombre d'années, de s'opposer aux progrès que l'on doit attendre de la marine Angloise dans la présente campagne, tant sur les Indes Orientales déjà conquises, que celles Occidentales, qui ne peuvent lui échapper.

Les nouvelles opérations du Canada ne peuvent donc manquer de réussir,

1°, Si le Gouvernement Britannique, & celui du Canada, donnent les premiers secours ;

2°, Si les mêmes maisons de commerce qui se sont mises à la tête des affaires de Saint-Domingue, & d'autres Colonies, se mettent à la tête de celles du Canada.

3°, S'il se forme des souscriptions pour soutenir cette entreprise utile à l'humanité, & indispensable pour sauver un nombre considérable d'infortunés du comble de la misère ; ce qui mettroit en même temps un terme aux efforts qui ont été faits jusques ici pour les soutenir en Angleterre.

4°, Par l'étendue même de l'entreprise, ces opérations ne se bornant pas seulement à la culture de la terre, mais comprenant le commerce des pelleteries, du poisson par les pêcheries, la construction de certains vaisseaux, la vente des bois, planches, &c. ; celle des farines, & potasse par la suite, les huiles des baleines, & autres ; le sucre d'érables.

5°, Par l'accroissement que nous apporterions à la population d'un pays, qui en est aussi dénué à proportion de son immense territoire.

6°, Par l'exploitation des mines de fer, & autres, & quelques manufactures de verre, ou autres objets de première nécessité.

7°, Enfin, les Négocians feront aussi des profits sur les objets à fournir à Londres pour ces Colonies.

En mettant 2000 guinées en société, entre six personnes, ou pour une seule famille, 1000 arpens de terre seront défrichés en dix ans au plus ;

Parce que chaque homme défrichant au moins 5 arpens par an, 20 hommes en défricheront 100.

Pour défricher 1000 arpens en dix ans, il faut par conséquent, au plus, 20 ouvriers ; & nous croyons que 10 suffiroient. Si l'on en emploie 20, on doit défricher les 1000 arpens en 5 ou 6 ans.

Les 2000 guinées alors se trouveront dépensées en dix ans, parce que l'arpent coûtant 36 liv. de défrichement, 1000 arpens coûteroient 1500 guinées.

Les 500 guinées de plus, restant & composant le quart, auront été consumées, pour le moins, par les premières dépenses de passage, premiers achats, premier établissement, &c.

On aura le produit des terres cultivées en outre, qui seront répartis à chaque membre de la société relativement. Il faudra pourvoir à la nourriture des 3 premières années, pour le moins, sur la masse d'argent ; mais cette somme rentrera par le revenu, le commerce, &c.

Par conséquent celui qui aura mis 1000 guinées, aura 500 arpens de terre.—Si un arpent de terre défriché rapporte une guinée par an, mille guinées en vaudront à l'actionnaire 500 de rente, c'est-à-dire 50 pour 100 en fond de terres bâties, sans compter les ressources du commerce des pelleteries, de l'industrie, manufactures, &c.

Les avantages, en allant dans ce pays, sont donc si clairs, que tous les inconvéniens se réduisent à la peine d'y passer ; & comment peut-on considérer ce trajet, d'un mois environ, comme pénible, lorsqu'on le fait dans la plus belle saison, sur d'excellens vaisseaux, en bonne compagnie. Si l'on pense que tous les jours on fait, à grands frais, pour son simple plaisir, des voyages beaucoup moins agréables, d'autres par spéculations particulières de commerce, dont le succès est précaire, ou hasardé, tandis que celui-ci est certain, & déterminé pour toujours. Voit-on pour ainsi dire un homme riche, en Angleterre, qui n'ait pas fait un, deux, trois, ou quatre voyages aux Grandes-Indes, ou par-tout ailleurs, avec beaucoup plus de peines, & des séjours infiniment plus longs sur toutes les mers.

Enfin si les calculs que nous faisons ici sont démontrés par le fait, les avantages sont tels, qu'il ne faut que se déterminer à aller chercher une fortune assurée qui vous attend, pour vous récompenser d'avoir surmonté des préjugés ridicules.

Il n'est donc pas nécessaire d'attendre que l'on ait de grandes sommes obtenues, ou à soi, ni d'obtenir d'avance de grandes terres pour se déterminer à y aller. Il ne faut qu'être plusieurs amis résolus à travailler ensemble ; demander ensuite des passeports favorables, avec l'argent du passage, comme pour aller à Saint-Domingue, ou ailleurs, environ 50 guinées pour tout ; & sur cette avance, des Négocians en feroient aussi une pareille, payable sur les lieux, pour la chose, & cela suffiroit.

À LA NOBLESSE,
ET
AU CLERGÉ FRANÇOIS.

NOUS croyons qu'il seroit aisé de lever tous les obitables qui pourroient s'opposer à ces opérations, si un nombre assez considérable des malheureuses victimes de la Révolution de France, tant ceux qui ont encore quelques fonds, ou crédit, que ceux qui n'en ont plus, se déterminent à profiter de la seule ressource qui leur reste peut-être aujourd'hui, & qu'ils ont tant d'intérêt d'accepter. Ils sont d'autant plus malheureux, qu'ils se sont trop flattés du retour prochain des objets de leurs espérances.

D'un autre côté, les secours qui paroissent les mieux établis, ceux que les Ecclésiastiques reçoivent encore aujourd'hui des ames généreuses de la Grande-Bretagne, *pouvant s'épuiser*, on ne croit pouvoir leur donner un meilleur conseil que de les avertir de ne pas laisser échapper les avantages qui leur sont offerts dans des établissemens qui leur présentent (outre ce que nous avons dit ci-dessus des ressources de la vie) la facilité de pratiquer leur religion, d'y obtenir même des bénéfices, des éducations à faire

parmi les Canadiens, l'instruction des Sauvages, & un climat très-sain, &c.

En outre toutes ces considérations, il est étonnant qu'on ne puisse concevoir que dans les affaires générales d'une aussi grande importance que celle de la présente Révolution, les intérêts particuliers sont toujours *subordonnés*, c'est-à-dire, souvent *sacrifiés*, sans que l'on puisse même en vouloir aux Puissances qui dépendent elles-mêmes de circonstances plus impérieuses ; & qu'alors, des *ressources offertes & refusées ne nous laisseroient pas même celle de la pitié*, parce que l'on a à nous dire que nous ne sommes pas les seuls malheureux dans ce monde, & que, malgré la meilleure volonté possible, *on préfère naturellement ceux de son pays*. On peut voir sur cela ce qu'ont dit les papiers publics, &c.

Nous devons donc nous déterminer à faire tous nos efforts pour aider nos bienfaiteurs à nous secourir.

Enfin, (en supposant qu'un certain nombre, qui n'ont pas d'autres ressources, soient obligés de travailler eux-mêmes à *cultiver leur terrain*) il est certain qu'il n'y a que le préjugé, qui fait plus redouter les travaux du *cultivateur propriétaire*, que les peines & fatigues du Soldat Gentilhomme, sur-tout de celui qui ne fait pas *positivement* pour qui il combat. D'ailleurs les Emigrés trouveront d'autres ressources militaires au Canada, soit dans les Milices du pays, soit dans les nouveaux Régimens que l'on dit devoir y être levés.

Quant aux Ecclésiastiques, quoiqu'un grand nombre songe sérieusement à passer au Canada, MM. les Evêques répugnent à les laisser partir, & cela par un motif respectable, " parce qu'ils " craignent, dans le cas d'une contre-révolution, " de manquer de leurs meilleurs sujets pour aider " à rétablir des principes totalement égarés en " France."

Cette crainte est naturelle ; mais voici ce qu'on peut leur répondre. Si la question faite au commencement de ce Mémoire est résolue par les Puissances coalisées, ou par le Gouvernement Britannique : c'est à dire, ou l'on a l'intention de rétablir le Clergé, la Noblesse, l'ancien régime enfin en France ? ou l'on ne l'a pas ?

Quand la réponse à cette première question seroit affirmative, dans combien de temps cet objet seroit-il rempli ?—Êtes-vous sûrs de conserver des secours suffisans jusqu'à ce temps ?—Ne craignez-vous point de fatiguer ?—N'avez-vous pas la conviction que 500 ou 1000 prêtres de moins ne vous laisseroient pas sans sujets ?—Quand ce vuide seroit plus considérable, une Contre-révolution *complete* ne vous en ramèneroit-elle pas un grand nombre ?

Si la réponse à cette première question est négative, de quelle responsabilité nos Seigneurs Evêques ne se chargent-ils pas, en empêchant les Ecclésiastiques de former de nouvelles communautés si utiles pour eux, & de profiter des bonnes intentions actuelles du Gouvernement ?

Que répondroient-ils par la suite à ce Gouvernement, s'il leur disoit,

“ Nous avons fait tout ce qu'il étoit possible de
“ faire pour vous, provisoirement; nous vous
“ avons de plus offert des moyens assurés pour
“ l'avenir ;—vous n'en avez pas voulu profiter.—
“ Nous ne pouvons continuer, ou renouveler la
“ guerre pour vous seuls ; les dépenses qu'elle nous
“ a occasionnées nous empêchent même de faire
“ d'autres efforts.—Allez où bon vous semblera,
“ &c.”

Que répondroient-ils ensuite à leurs ecclésiastiques, qui leur diroient,

“ Vous nous avez flatté d'un vain espoir, dont
“ le succès ne dépendoit pas de vous, quelques
“ pures que fussent vos intentions & les nôtres.
“ Vous nous avez empêchés de profiter de la seule
“ ressource convenable à notre état.—Qu'allons-
“ nous devenir ?”

Enfin si le Gouvernement, ne voulant pas faire de *réponse positive* à la première question, vous propose cette amélioration de votre sort ;—n'est-ce pas vous en dire assez ?

Du reste, je m'en rapporte au jugement public sur ces réflexions.

SUR LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT.

D'APRÈS l'espèce d'incertitude (quel'on pourroit nommer l'embarras des richesses) dans laquelle nous mettent les différens avantages des diverses contrées du Canada, une division entre quatre ou cinq Colonies nous paroîtroit sage & plus avantageuse au bien général & particulier. Il n'en résulteroit que *plus d'union entre toutes les parties*, un commerce plus actif dans tout l'intérieur, & plus avantageux à l'extérieur, une connoissance plus exacte du pays, avec la facilité de se réunir en deux parties au besoin.

Mais, dans tous les cas, il sera mieux de n'être pas tous dans un même lieu. Notre incertitude sur les emplacemens ne vient que de ce que nous trouvons des avantages près de la mer, qui ne peuvent avoir lieu dans les terres, & *vice versâ*. La division en plusieurs parties nous procureroit la réunion de tous ces avantages.

D'ailleurs on convient assez généralement de la difficulté de réussir dans ces entreprises, si l'on y conduit trop de monde à la fois, sans être assuré de pourvoir à tout. Ce seroit donc obvier à cet inconvénient, si l'on n'en mettoit qu'un petit nombre dans chaque partie, successivement & dans le même temps.

On verra ci-après les instructions que nous avons rassemblées sur chacun des six points qui paroissent mériter la préférence, tous à des distances à-peu-

près égales, & situés entre le 42° & 47° degré de latitude.

Tout se réduit donc à se procurer, soit du Gouvernement, soit de Négocians, soit d'ailleurs,— 1°, pour celui qui veut aller sur son compte, sans travailler *lui-même*, 200 guinées ;—2°, pour ceux qui iront en masse, sans travailler eux-mêmes, chacun 100 guinées ;—3°, pour celui qui est déterminé à travailler lui-même, UNE HACHE, avec seulement de bonnes recommandations : & les avantages seront les mêmes pour chacun de ces trois genres.

Du reste, comme on peut être convaincu, par la déclaration que j'en ai faite au Roi, dans mon Mémoire, que je ne prétends, ni ne desire avoir aucune autorité, ni aucune portion sur ces établissemens généraux, j'espère que l'on rendra justice à la pureté de mes motifs. J'ai fait ce que j'ai pu & cru devoir faire dans les conjonctures actuelles ; je serai enchanté si d'autres peuvent ajouter à mon travail, ou en faire un meilleur. Je n'engage personne à abandonner tel ou tel autre parti. Je dis seulement avec franchise ce que j'ai cru avantageux à mes confrères malheureux. On ne peut douter de ma sincérité à cet égard, puisque je prends ce parti moi-même. Que l'on veuille bien se souvenir aussi que ce n'est pas de mon chef que je fais ces propositions, & que j'en suis seulement l'interprète.

F I N.

